

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIEE
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVA
Place de la Bourse.

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
4, rue Paradis, 4
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS INTERIORES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Aujourd'hui 13 mars, l'ECHO DE LYON commence la publication du chef-d'œuvre de PAUL FÉVAL.

LE BOSSU

Ce magnifique roman de cape et d'épée, type inimitable de tous les romans d'aventures qui n'ont jamais pu égaler l'intérêt si varié, si dramatique, si gai parfois, que l'illustre romancier a su, de la première à la dernière ligne, donner à son épique LE BOSSU.

AUJOURD'HUI :

La Dynamite à Paris. — L'Explosion du boulevard Saint-Germain.
Le Grison en Belgique. — 219 victimes.
La Semaine théâtrale.

IMBROGLIO

Je veux bien devenir rétrospectivement boulangiste si quelqu'un arrive à me faire comprendre ce qui s'est passé hier à la Chambre à propos de la question des colonies.

loniales. Dans les intentions de M. Loubet et de ses collègues, peut-être. Mais, en fait? Rien n'empêchera qu'on ne considère le rattachement des colonies à la marine comme un retour à l'ancien système; rien n'empêchera les bureaux de la rue Royale de voir une revanche dans ce qui vient de se passer et de chercher à profiter de la situation nouvelle.

M. Loubet s'est ensuite expliqué sur l'urgence demandée par M. Reinach. J'entends par là qu'il ne s'est pas expliqué du tout. Il n'a pas combattu l'urgence et il ne le pouvait guère, puisque c'est à cette condition, paraît-il, qu'il avait obtenu le retrait de l'interpellation, mais il ne l'a pas appuyée non plus. Il s'est borné à dire que la question était très grave, très délicate, exigeait de fortes méditations et ne devait pas être tranchée au pied levé.

J'aurais compris ce langage s'il s'était agi de la discussion immédiate. Mais l'urgence n'a d'autre effet que de supprimer le rouage de la commission d'initiative et de faire renvoyer les propositions aux bureaux chargés de nommer une commission spéciale. Les bureaux auraient discuté et la commission aurait médité tout à son aise sur les éléments du problème qui paraît à M. Loubet si effroyablement complexe.

Mais enfin M. Loubet ne s'était pas prononcé formellement contre l'urgence de la proposition. La Chambre pouvait donc en toute sécurité la voter sans crainte d'endommager un cabinet tout neuf. A la surprise générale, l'urgence a été rejetée à mains levées. Que s'est-il donc passé et que signifie ce revirement? Avant-hier on était tout feu, tout ardent, on pensait que le rattachement des colonies à la marine était une mesure détestable à laquelle il fallait méditer sans tarder. Hier on émet un vote qui revient à un ajournement indéfini, qui est un quasi-entêtement.

LA POLITIQUE

Nous sommes en pleine bataille universitaire — sans aucune allusion à ce qui vient de se passer à Lyon. C'est au Sénat qu'on discute et qu'on dispute. M. Challemel-Lacour vient de se prononcer carrément contre la création d'un certain nombre d'universités indépendantes et ayant une personnalité absolue. C'est — a-t-il affirmé, plutôt que démontré, — un retour aux corporations du moyen âge, c'est également une copie maladroitement des vaineurs, qui n'ont ni le même tempérament, ni les mêmes aptitudes que nous — et l'honorable sénateur a ajouté, — argument plus sérieux, — c'est la mort à bref délai de toutes les facultés actuelles qui n'auront pas été élevées au rang d'université.

pour toutes les facultés gravitant dans l'orbite de chacune de nos nouvelles universités. Sur quoi les gens désintéressés dans la question doivent être fort embarrassés. Après M. Challemel-Lacour, qui n'est pas une bête, on se dit: Diabole, il paraît qu'on va faire une sottise; mais après M. Bourgeois, qui n'est pas un imbécile, on conclut: Fichtre! on entendrait là quel que chose de particulièrement utile! — et on attend un troisième orateur pour se reformer une opinion singulièrement hésitante.

Seulement, il convient de remarquer que dans cette question-là, — comme dans la plupart des questions, soit d'intérêt personnel, soit d'intérêt public, on n'est presque jamais désintéressé. En l'état, ceux qui espèrent acquérir une nouvelle Université sont tous universitaires. Ceux qui voient que le nouveau projet va les laisser avec leur Faculté quelque peu amoindrie par le voisinage d'un centre universitaire devenu d'une grosse importance, ceux-là sont pour le statu quo.

En somme, nous estimons, ici, excellente la décentralisation qui apportera une vie nouvelle à un certain nombre de grands centres provinciaux. Le seul écueil à éviter — celui dont, à mon sens, on ne parle pas assez, — c'est la main mise sur une Université par le parti clérical qui ferait de cette Université un centre de propagande réactionnaire et dont la force dégraderait d'autant plus redoutable qu'alors il serait, lui aussi, dispensateur, non seulement de doctrines dangereuses, mais de grades et de diplômes dont il inonderait le pays.

C'est à cela, surtout, qu'il faut veiller; mais nous supposons bien que M. Bourgeois ne se lance pas à la légère dans cette aventure et qu'il a, dans les statuts des Universités nouvelles, des armes nécessaires pour repousser au besoin toute nouvelle invasion monarchique et clérical.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 12 mars. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. M. Jules Roche, ministre du commerce, légèrement indisposé, était absent, ainsi que M. Rouvier.

La séance du conseil a été consacrée à l'expédition des affaires courantes. Les ministres ont commencé l'examen du projet de loi relatif à la réglementation du travail des femmes et des filles mineures dans les usines et manufactures.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a soumis au conseil un projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'État à faire une avance remboursable à l'institution de Sainte-Barbe.

Enfin, M. Develle, ministre de l'agriculture, a fait signer le mouvement suivant dans le personnel des conservateurs des forêts: M. Lamble, conservateur à Troyes, est nommé à Nancy, en remplacement de M. Dumast, admis à la retraite; M. Fortunet, conservateur à Aurillac, est nommé à Troyes; M. Chapelain, conservateur à Gap, est nommé à Aurillac; M. Braesch, inspecteur des forêts à Saint-Dié, est nommé conservateur à Gap; M. de Gorse, inspecteur à Bagnères-de-Luchon, est nommé conservateur à Pau, en remplacement de M. Simon, admis à faire valoir ses droits à la

Autour du Parlement

Paris, 12 mars. Les Bouilleurs de Crus La commission de réforme générale de l'impôt s'est réunie sous la présidence de M. Maujan et a examiné les conclusions de la sous-commission de l'alcool.

Les Syndicats professionnels Paris, 12 mars. La Chambre discutera lundi ou mardi, au plus tard, la proposition de M. Bovier-Lapierre, tendant à réprimer les entraves apportées au fonctionnement de la loi de 1881 sur les syndicats professionnels.

Les Syndicats ouvriers M. Déandréis et un certain nombre de ses collègues viennent de déposer une proposition de loi tendant à autoriser les syndicats ouvriers à participer aux adjudications des communes comme ils participent déjà aux adjudications de l'État et des départements.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE Paris, 12 mars. Les colloques sont fort calmes, on ne s'y entretient guère que de l'explosion de dynamite qui a eu lieu hier et plusieurs députés font observer que la législation de 1804 n'a pas prévu ce genre de crime: tandis que le fait d'avoir incendié une maison pouvant servir d'habitation, entraîne la peine de mort, des explosions du genre de celles dont on s'occupe ne sont punies que de la réclusion. Ces députés avaient l'intention de demander qu'on renforcât l'article 437 du code pénal et qu'on y édictât les mêmes peines que pour l'incendie, lorsqu'on est venu annoncer que le gouvernement prendrait l'initiative de cette mesure.

LA SÉANCE La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. de Mahy.

Les Conseils de Prud'hommes

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la proposition de loi relative aux conseils de prud'hommes. Une longue discussion s'engage sur le point de savoir si les contre-maîtres seront électeurs ouvriers ou électeurs patrons.

M. Pierre Legrand, au nom de la commission, insiste auprès de la Chambre pour qu'elle revienne aux principes de la loi républicaine de 1838, qui plaçait les contre-maîtres parmi les électeurs patrons.

M. Thellier de Poncheville accepte que les contre-maîtres soient rangés dans les catégories des patrons, mais il demande qu'on maintienne pas les chefs d'atelier dans la catégorie des ouvriers, afin de ne laisser prise à aucune équivoque.

M. le président rappelle que la Chambre vient de prendre en considération l'amendement de M. Sibille, tendant à ajouter le mot « contre-maîtres » dans l'énumération des électeurs ouvriers comprise au 1er paragraphe de l'article 5. Il reste à la Chambre à statuer.

L'amendement Sibille, mis aux voix, est repoussé par 377 voix contre 155, sur 492 votants.

M. Sibille demande comme conséquence de ce vote que la Chambre supprime les mots: chefs d'atelier, car il est difficile de distinguer le contre-maître du chef d'atelier.

M. Jourde dit que le chef d'atelier est un ouvrier à façon, qui dans son domicile, et pour le compte du patron fabrique des marchandises, soit seul, soit avec d'autres compagnons, c'est donc un ouvrier.

M. le rapporteur explique que l'expression, chef d'atelier, est spéciale à la fabrique lyonnaise. C'est un ouvrier qui transforme en étoffe la soie qu'on lui confie, il travaille chez lui, avec le concours des membres de sa famille, et quelquefois avec le concours d'autres compagnons.

On peut l'assimiler au tailleur, ou au cordonnier, qui travaillent à façon. Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque on pourrait dire des chefs d'ateliers de famille.

M. Lavy estime que le terme de chef d'atelier n'a pas conservé dans l'usage sa signification primitive; aujourd'hui il est souvent un contre-maître; les chefs d'ateliers de famille peuvent être patrons, par rapport aux ouvriers qui travaillent autour d'eux.

M. le rapporteur dit que la commission maintient son expression « les chefs d'ateliers de famille ».

M. Antide Boyer demande que les armateurs soient compris parmi les patrons et les inscrits maritimes parmi les ouvriers.

M. Jourde dit que la rubrique ouvriers et employés d'entreprises de transports ne comprend pas les chauffeurs et les maîtres, cependant, il peut y avoir des différends entre l'armateur et ses hommes, au sujet du contrat de louage. L'orateur demande qu'aux mots « ouvriers et employés des entreprises de transports » on ajoute « et de navigation ».

M. Jacques, président de la commission, dit que dans l'esprit de la commission, l'article s'applique à tous les marins et ouvriers toutes les fois qu'il s'agit de contrat de louage.

M. Lavy demande que les employés de l'enseignement libre soient compris dans l'article 5.

La proposition de M. Lavy n'est pas adoptée. Le premier paragraphe de l'article 5 est adopté. Le deuxième paragraphe est ainsi conçu: A condition d'être inscrits sur les listes électorales.

M. Leydet demande qu'on ajoute à ces mots le mot « politiques ». (Adopté).

Le deuxième paragraphe de l'article 5 est adopté. Le dernier paragraphe, conférant l'électorat aux femmes, est adopté.

La Chambre passe à l'examen des paragraphes concernant les électeurs patrons. Les numéros 1 et 2 sont adoptés.

M. Thellier de Poncheville combat le n° 3, qui autorise l'inscription sur les listes électorales des anciens ouvriers.

M. Antide Boyer soutient le texte de la commission. « Il ne faut pas restreindre le choix des électeurs, qui pourront ainsi élire des personnes ayant plus d'indépendance. »

M. Thellier de Poncheville insiste. M. le rapporteur maintient le texte de la commission. « Les anciens ouvriers et patrons ont une compétence qui peut être utile dans les conseils de prud'hommes. Il est juste de leur conserver pendant 10 ans leurs droits d'électeurs. Le délai de 10 ans est celui qui a été adopté pour les syndicats professionnels. »

L'amendement de M. Thellier de Poncheville est mis aux voix. Il est repoussé par 331 voix, contre 189, sur 520 votants.

M. Thellier de Poncheville demande à titre d'amendement la suppression du dernier paragraphe de l'article 5.

M. Jacques dit que la commission repousse cet amendement. Après une épreuve douteuse, il est procédé au scrutin et ce paragraphe est adopté, par 301 voix, contre 191, sur 492 votants.

M. le président fait connaître qu'il a été saisi de deux amendements additionnels, un de M. Goujon, et un autre de M. de Villeu.

M. Goujon demande que les femmes appelées à élire des conseillers prud'hommes, justifient de leur résidence depuis six mois au moins, dans la circonscription de conseil.

M. Jacques déclare que la commission accepte.

Les amendements sont adoptés et l'ensemble de l'article 5 est adopté.

M. Goujon demande à compléter l'article 6 ainsi conçu: « Sont éligibles les hommes électeurs, âgés de 25 ans, sachant lire et écrire ». L'orateur demande que pour être éligibles, on offre à tous la garantie de l'exercice de la profession pendant un certain temps et la garantie de résidence. Les anciens patrons et ouvriers pourraient être également élus, en remplissant les conditions prévues à l'article 5 (Très bien! Très bien! sur divers bancs).

M. Lagrange, rapporteur, dit que la commission entend revenir à la loi de 1833, et maintient son texte.

L'amendement de M. Goujon n'est pas pris en considération. L'article 6 est adopté. Les articles de 7 à 11 sont adoptés.

M. Lavy, sur l'article 12, demande que le deuxième tour de scrutin ait lieu huit jours après le premier et non le même jour comme le demande la commission.

M. Jacques, président de la commission, accepte l'amendement Lavy qui est adopté. L'article 12, ainsi modifié, est adopté. L'article 13 est adopté.

M. Goujon, sur l'article 14, demande que les prud'hommes prêtent serment entre les mains du préfet ou de son délégué. Il s'agit, bien entendu, du serment professionnel; ce serment est imposé à tous les magistrats, il doit l'être également aux prud'hommes.

M. Basly dit que le serment est un mensonge. (Exclamations sur divers bancs).

M. Goujon déclare que le serment est une garantie indispensable.

M. Lavy dit que les prud'hommes sont responsables de leur mandat devant les électeurs.

M. Jolibois répond que les prud'hommes ne sont pas les mandataires des électeurs, ce sont des magistrats interprètes de la loi. M. Lavy soutient qu'ils sont également les mandataires des électeurs qui ont intérêt à savoir de quelle façon leur élu jugera certains conflits. (Réclamations.)

M. Bigot. — Votre thèse est la négation de toute justice.

M. Lavy dit que dans les questions générales il y a une habitude de trancher un conflit et les électeurs ont intérêt à savoir si leur élu maintiendra cette habitude. L'orateur, à la place du serment, demande que les prud'hommes soient révoqués si leur révocation est demandée par les 2/3 de leurs électeurs (Exclamations).

M. Lebon ne comprend pas qu'on dispense du serment les prud'hommes, surtout après le discours de M. Lavy qui est la négation des principes élémentaires de la justice.

Le serment leur rappellera tout le sérieux

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 13 Mars

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

PREMIÈRE PARTIE

LES MAÎTRES EN FAIT D'ARMES

I La Vallée de Louron

Il y avait autrefois une ville en ce lieu, la cité de Lorre, avec des temples païens, des amphithéâtres et un capitole. Maintenant, c'est un val désert où la charrieuse paresseuse du cultivateur gascon semble le vouloir peindre d'émousser son fer contre le marbre des colonnes enfouies. La montagne est tout près. La haute chaîne des Pyrénées déchire juste en face de vous ses neigeux horizons, et montre le ciel bleu du pays espagnol à travers la coupure profonde qui sert de chemin aux contrebandiers de Venasque. A quelques lieues de là, Paris tousse, danse, ricane et rêve qu'il guérit son incurable bronchite aux sources de Bagnères-de-Luchon; un peu plus loin, de l'autre côté, un autre Paris, Paris rhumatisant, croit laisser ses sciatiques au

fond des sulfureuses piscines de Barèges-les-Bains. Éternellement, la foi sauvera Paris, malgré le fer, la magésie ou le soufre!

C'est la vallée de Louron, entre la vallée d'Aure et la vallée de Barousse, la moins connue peut-être des touristes effrénés qui viennent chaque année découvrir ces sauvages contrées.

C'est là que se voient encore les ruines du château de Caylus-Tarrides.

De loin, ces ruines ont un grand aspect. Elles occupent un espace considérable, et, de loin, on voit encore poindre parmi les arbres le sommet déchéqueté des vieilles tours. De près, c'est comme un village fortifié. Les arbres ont poussé partout dans les décombres, et tel sapin a dû percer pour croître, une voûte en pierres de taille. Mais la plupart de ces ruines appartiennent à d'humbles constructions où le bois et la terre battue remplacent bien souvent le granit.

La tradition rapporte qu'un Caylus-Tarrides (c'était le nom de cette branche, importante surtout par ses immenses richesses) fit élever un rempart autour du petit hameau de Tarrides, pour protéger ses vasseaux huguenots après l'abjuration d'Henri IV. Il se nommait Gaston de Tarrides, et portait titre de baron.

Ces Caylus-Tarrides se sont éteints, vers le commencement du dix-huitième siècle, en la personne de François de Tarrides, marquis de Caylus, l'un des personnages de notre histoire. En 1699, M. le marquis de Caylus était un homme de soixante ans. Il avait suivi la cour au commencement du règne de Louis XIV, mais sans beaucoup de succès, et

s'était retiré mécontent. Il vivait maintenant dans ses terres avec la belle Aurore de Caylus, sa fille unique. On l'avait surnommé, dans le pays, Caylus-Verrou. Voici pourquoi:

Aux abords de sa quarantième année, M. le marquis, veuf d'une première femme qui ne lui avait point donné d'enfants, était devenu amoureux de la fille du comte de Soto-Mayor, gouverneur de Pampelune. Inès de Soto-Mayor avait alors dix-sept ans. C'était une fille de Madrid, aux yeux de feu, au cœur plus ardent que ses yeux. Le marquis passait pour n'avoir point donné beaucoup de bonheur à sa première femme, toujours enfermée dans le vieux château de Caylus, où elle était morte à vingt-cinq ans. Inès déclara à son père qu'elle ne serait jamais la compagne de cet homme. Mais c'était bien une affaire, vraiment, dans cette Espagne, des drames et des comédies, que de forcer la volonté d'une jeune fille! Les alcades, les duègnes, les valets coquins et la sainte inquisition n'étaient, au dire des vaudevillistes, institués que pour cela!

Un beau soir, la triste Inès, cachée derrière sa jalouse, dut écouter pour la dernière fois la sérénade du fils cadet du corregidor, lequel jouait fort bien de la guitare. Elle partait le lendemain pour la France avec M. le marquis. Celui-ci prenait Inès sans dot, et offrait en outre à M. de Soto-Mayor je ne sais combien de milliers de pistoles.

L'Espagnol, plus noble que le roi et plus gueux encore que noble, ne pouvait résister à de semblables facons. Quand M. le marquis ramena au château de Caylus sa belle Madrilène long voilée,

ce fut une fièvre générale parmi les jeunes gentilshommes de la vallée de Louron.

Il n'y avait point alors de touristes, ces love-laces ambulants qui s'en vont incendier les cours de province partout où le train de plaisir favorise les voyages au rabais; mais la guerre permanente avec l'Espagne entretenait de nombreuses troupes de partisans à la frontière, et M. le marquis n'avait qu'à se bien tenir.

Il se tint bien; il accepta bravement la gageure.

Le galant qui eût voulu tenter la conquête de la belle Inès aurait dû d'abord se munir de canons de siège. Il ne s'agissait pas seulement d'un cœur: le cœur était à l'abri derrière les remparts d'une forteresse. Les tendres billets n'y pouvaient rien, les douces caresses y perdaient leurs flammes et leurs langueurs, la guitare elle-même était impuissante. La belle Inès était inabordable. Pas un galant, chasseurs d'ours, hobereau ou capitaine, ne put se vanter seulement d'avoir vu le coin de sa prunelle.

C'était se bien tenir. Au bout de trois ou quatre ans, la pauvre Inès repassa enfin le seuil de ce terrible manoir. Ce fut pour aller au cimetière. Elle était morte de solitude et d'ennui. Elle laissait une fille.

La rançune des galants vaincus donna au marquis ce surnom de Verrou. De Tarbes à Pampelune, d'Argelès à Saint-Gaudens, vous n'eussiez trouvé ni un homme, ni une femme, ni un enfant, qui n'appelât M. le marquis autrement que Caylus-Verrou.

Après la mort de sa seconde femme,

il essaya encore de se remarier, car il avait cette bonne nature de Barbe-Bleue qui ne se décourage point; mais le gouverneur de Pampelune n'avait plus de filles, et la réputation de M. de Caylus était si parfaitement établie, que les plus intrépides parmi les demoiselles à marier reculaient devant sa recherche.

Il resta veuf, attendant avec impatience l'âge où sa fille aurait besoin d'être cadencée. Les gentilshommes du pays ne l'aimaient point, et malgré son opulence, il manquait souvent de compagnie. L'ennui le chassa hors de ses donjons. Il prit l'habitude d'aller chaque année à Paris, où les jeunes courtisans lui empruntaient de l'argent et se moquaient de lui.

Pendant ces absences, Aurore restait à la garde de deux ou trois duègnes et d'un vieux chapelain.

Aurore était belle comme sa mère. C'était du sang espagnol qui coulait dans ses veines. Quand elle eut seize ans, les bonnes gens du hameau de Tarrides entendirent souvent, dans les nuits noires, les chiens de Caylus qui hurlaient.

Vers cette époque, Philippe de Lorraine, duc de Nevers, un des plus brillants seigneurs de la cour de France, vint habiter son château de Buch, dans le Jurançon. Il atteignait à peine sa vingtième année, et, pour avoir usé trop tôt de la vie, il s'en allait mourant d'une maladie de langueur. L'air des montagnes lui fut bon; après quelques semaines de chasse dans la vallée de Louron.

Caylus hurlèrent la nuit, le jeune duc de Nevers, harassé de fatigue, avait demandé le couvert à un bûcheron de la forêt d'Ens.

Nevers resta un an à son château de Buch. Les bergers de Tarrides disaient que c'était un généreux seigneur.

Les bergers de Tarrides racontaient deux aventures nocturnes qui eurent lieu pendant son séjour dans le pays. Une fois, on vit, à l'heure de minuit, des lueurs à travers les vitraux de la chapelle de Caylus.

Les chiens n'avaient pas hurlé, mais une forme sombre, que les gens du hameau commençaient à connaître pour l'avoir aperçue souvent, s'était glissée dans les douves après la brume tombée. Ces antiques châteaux sont tous pleins de fantômes.

Une autre fois, vers onze heures de nuit, dame Marthe, la moins âgée des duègnes de Caylus, sortit du manoir par la grande porte, et courut à cette cabane de bûcheron où le jeune duc de Nevers avait naguère reçu l'hospitalité. Une chaise portée à bras traversa peu après le bois d'Ens. Puis des cris de femme sortirent de la cabane du bûcheron. Le lendemain, ce brave homme avait disparu. Sa cabane fut à qui voulait la prendre. Dame Marthe quitta aussi, le même jour, le château de Caylus.

Il y avait quatre ans que ces choses étaient passées. On n'avait plus ouï parler jamais du bûcheron ni de dame Marthe. Philippe de Nevers n'était plus à son manoir de Buch. Mais un autre Philippe, le château de Caylus.

Lire la suite à la 2e page.

de la fonction qu'ils ont à remplir (Applaudissements).

M. Antide Boyer dit que les hommes malhonnêtes ne seront jamais gênés par le serment. Quant aux hommes honnêtes, ils n'en ont aucun besoin.

M. Vifre soutient que le justiciable attache une grande importance au serment. L'orateur réclame l'avis du gouvernement.

M. le Rapporteur estime que le serment vaut ce que valent les hommes qui le prêtent. (Très bien ! Très bien !)

Il y a des hommes qui dans leur vie ont prêté tant de serments divers qu'ils ont enlevé à cette formalité la plus grande partie de sa garantie. Il est étonnant que cette question passionne la Chambre. La commission estime que le serment est inutile.

L'amendement de M. Goujon tendant à rétablir le serment est mis aux voix et pris en considération par 287 voix contre 223, sur 510 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 05.

Informations Politiques

Paris, 12 mars.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le mouvement administratif en préparation au ministère de l'intérieur sera peu étendu; il n'aura pour objet que de remplacer M. Laurent, préfet du Tarn, nommé secrétaire général de la préfecture de police.

LES SIÈGES ÉPISCOPAUX

Les nominations aux sièges épiscopaux ne seront pas arrêtées avant quelque temps.

UN SÉNATEUR EN FAILLITE

La faillite du sénateur M. de Larceny a été prononcée aujourd'hui par le tribunal de commerce de la Seine à la requête de divers créanciers.

LES VIANDES SALÉES D'AMÉRIQUE

M. Félix Faure a écrit à M. Develle pour l'informer qu'il se proposait de lui adresser mardi une interpellation à propos des viandes salées américaines. Les conditions de leur admission en France doivent être réglées par une convention qui est sur le point d'être signée avec les États-Unis.

Les négociations portent encore sur la demande faite par les États-Unis que les viandes reconnues trichinées à leur entrée en France soient refoulées et rendues à leurs exportateurs au lieu d'être détruites, ainsi que le comporte notre législation douanière qui prescrit la confiscation de toute marchandise falsifiée.

LE GRISOU

NOUVEAUX DÉTAILS

La Catastrophe d'Anderlues. — Le Récit d'un témoin

Bruxelles, 12 mars.

Voici le récit d'un témoin : Neuf heures du soir. Je viens de visiter le bureau du conducteur des travaux, où sont transportés les morts et les blessés à leur sortie de la fosse. Le spectacle dépasse en horreur tout ce qu'on peut décrire.

Dans une petite salle basse, mal éclairée, où règne une atmosphère insupportable, les corps sont étendus côte à côte, méconnaissables pour la plupart, presque tous figés dans l'immobilité de la mort, d'autres torturés par les souffrances. Vu l'étroitesse du bâtiment, on est obligé d'enlever les morts et les blessés pour faire place à d'autres, dès que les voitures d'ambulances reviennent de leurs funèbres courses. C'est, à chaque départ, une explosion nouvelle de cris et de sanglots.

A neuf heures, on allume des torches. Le sauvetage continue.

Les mineurs sont admirables de dévouement et de courage. C'est à qui descendra dans la fosse pour secourir les malheureux qui sont au fond de la mine.

Les Cadavres. — Scènes navrantes

Anderlues, 12 mars.

Hier, à dix heures du soir, on a remonté cinquante cadavres. Des 190 ouvriers qui travaillaient au puits n° 3, 80 seulement sont vivants; 10 sont grièvement blessés. Tous les autres sont morts affreusement brûlés.

Le spectacle est effroyable. On commence à remonter les cadavres. Tous ont été retrouvés, malgré les éboulements.

Les cadavres encombraient tellement les galeries qu'on a cru un moment qu'on serait forcé de découper un d'entre eux pour le remonter plus facilement.

La lenteur forcée avec laquelle on procède au sauvetage donne lieu à des scènes navrantes. Les parents, exaspérés

par une longue attente dans la cour, au milieu de la neige, ont tenté de pénétrer dans le bureau transféré en morgue. Les gendarmes à cheval ont été forcés de descendre de leur monture en présence de l'attitude de la foule, et l'ordre n'a été maintenu qu'à grand-peine.

Nouveaux détails. — Le charbonnage des Français.

Bruxelles, 12 mars.

La catastrophe d'Anderlues est complète, tout le puits est en feu, on a dû cesser les travaux de sauvetage.

On croit que le chiffre des victimes atteindra 215.

Le charbonnage où la catastrophe s'est produite fournissait très peu de charbon aux particuliers, il envoyait surtout ses produits aux autres charbonnages qui s'en servaient pour faire un mélange dans la contrée.

Ce charbonnage est intitulé : Charbonnage des Français, car le plus grand nombre des actionnaires se trouve, paraît-il, en France.

LA DYNAMITE A PARIS

L'explosion du boulevard Saint-Germain. — Nouveaux détails

Paris, 12 mars.

Le Récit du Concierge

Voici le récit fait par M. Auguste Pinot, le concierge de l'immeuble :

L'explosion s'est produite à huit heures quarante. Ma femme venait de sortir pour aller porter une lettre à la poste. Elle avait laissé la porte de la rue ouverte derrière elle, ainsi que la porte vitrée qui donne sur l'escalier. Je lisais mon journal après dîner, quant tout à coup j'entendis un coup.

Ma première émotion passée, car j'avais été projeté contre le mur de ma loge, j'allais voir en haut ce qui se passait. En arrivant au deuxième, à travers les débris qui encombraient l'escalier, je mis le pied dans un trou qui traverse le palier et je tombai sur le parquet du premier.

Je n'ai vu monter personne; j'ignore absolument comment quelqu'un a pu entrer dans la maison sans que je l'ai vu passer.

Il est probable que l'auteur de l'attentat, qui guettait au dehors le moment propice, a profité de la sortie de M<sup>me</sup> Pinot pour entrer. Il est monté à l'étage de loup dans l'escalier, qui est couvert d'un épais tapis, sans être entendu du concierge, abîmé dans la lecture de son journal, et il est ressorti aussitôt.

L'Opinion de M. Benoît

Je viens de rencontrer M. le conseiller Benoît, qui se promenait fébrilement devant sa demeure.

Je lui ai demandé s'il pensait que l'explosion fut dirigée contre lui. Il m'a répondu :

Contre moi, pourquoi ? Si les anarchistes ont été condamnés, ce n'est pas ma faute. Ce sont les jurés qui l'ont voulu. J'ai présidé les débats sans la moindre passion, je ne vois pas pourquoi je pourrais être l'objet d'une vengeance. Je n'ai reçu aucune menace, aucun avis.

En tous cas, si c'est moi qu'on a voulu frapper, l'attentat est l'une lâcheté insigne, car on pouvait faire des victimes bien innocentes.

Ainsi, ma femme et ma petite fille étaient seules chez moi au moment de l'explosion, je dinais en ville. Elles pouvaient être tuées. Il n'en a rien été, heureusement.

En effet, par une chance miraculeuse, aucun des locataires de la maison n'a été atteint, quoique presque tous fussent chez eux au moment de l'explosion. Seul, le valet de chambre de M. Bresson a été légèrement blessé au poignet par un éclat de verre.

Les Dégâts

Les dégâts sont considérables. C'est la cage de l'escalier qui a subi le plus d'avaries. Elle est hachée en morceaux; les bois des rampes sont arrachés, les triangles des tapis torturés; le lampadaire a été projeté dans la muraille et y a creusé un trou de 40 centimètres de profondeur. Toutes les fenêtres ont été brisées, et il en est ainsi de toutes celles des maisons voisines.

Dans la cour du n° 136, le vitrage qui la recouvrait a été mis en miettes. Le sol ne forme plus un vaste amoncellement de verre brisé et de gravats.

Tous les meubles de l'entresol, du premier et du second étage sont réduits en miettes.

Aux étages supérieurs, tous les objets mobiliers fragiles ont été également pulvérisés.

Il ne resté plus trace des carreaux. Des

éclats de verre ont été projetés à plus de 150 mètres du lieu de l'explosion.

La Bombe

L'engin qui a déterminé l'explosion est une bombe chargée de grenaille de fer dont on a retrouvé des éclats dans les trous faits au mur. Cette bombe avait été placée devant la porte de l'appartement de M. Bresson, au 1<sup>er</sup>. L'explosion s'est produite de haut en bas, ce qui explique que l'entresol et le rez-de-chaussée ont été si fortement endommagés.

L'Enquête

Les premières recherches, dirigées par M. Lozé, préfet de police, M. Lefuel, substitué du procureur de la République, et M. Anquetil, juge d'instruction, n'ont amené aucun résultat.

A 10 heures, M. Lozé s'est rendu chez M. Loubet et lui a rendu compte de ses recherches.

Paris, 12 mars.

M. Anquetil, juge d'instruction; M. Lagallarde, commissaire de police du quartier de la Monnaie; M. Girard, chef du Laboratoire municipal, se sont rendus ce matin, 136, boulevard Saint-Germain, pour continuer l'enquête au sujet de l'attentat de dynamite commis hier soir.

L'engin, d'après M. Girard, qui a examiné quelques fragments retrouvés, devait être une boîte de forme cylindrique ou sphérique, renfermant environ 2 kilogrammes de dynamite. Elle contenait, en outre, une énorme quantité de morceaux de fonte et d'acier, les uns de la grosseur d'une noix, les autres plus petits, sort de la grenaille de fer. C'était, en un mot, une véritable machine infernale et c'est miracle que l'explosion n'ait pas occasionné des accidents plus graves.

Le condamné s'était confessé, avait bu trois tasses de café et fumé trois cigares. Il a montré un grand sang-froid pendant les derniers préparatifs.

Une foule énorme assistait à l'exécution.

Dépêches Diverses

ARRESTATION D'ANARCHISTES

Paris, 12 mars.

La police a arrêté ce matin les deux frères Etiévent, anarchistes très connus qui étaient recherchés comme les auteurs probables du vol de dynamite commis à Soisy-sous-Etiolles.

LA GUILLOTINE AU MANS

Le Mans, 12 mars.

Le parricide Emonet a été exécuté ce matin à six heures cinq. Il est mort courageusement.

Le condamné s'était confessé, avait bu trois tasses de café et fumé trois cigares. Il a montré un grand sang-froid pendant les derniers préparatifs.

Une foule énorme assistait à l'exécution.

UN DRAME EN MER

Boulogne-sur-mer, 12 mars.

Hier matin, à 9 heures 1/2, le bateau lamaneur, commandé par le pilote Fournier, a été abordé, en vue du port, par une goélette, au moment où il allait l'accoster pour embarquer le pilote. Les hommes ont été jetés à la mer par le choc, quatre d'entre eux ont dû monter à bord de la goélette; trois autres, ainsi que le pilote Fournier, ont été enlevés à la dérive. Un canot de sauvetage, envoyé aussitôt à leur secours, parvint à retrouver trois des hommes, dont un seul a pu être rappelé à la vie.

Le pilote Fournier et les frères Victor et Louis Flahutez sont morts.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Roanne. — L'assassinat de Coutouvre. — Le parquet de notre ville recevait ce matin une dépêche annonçant que l'assassin avait été arrêté par la gendarmerie de Saint-Germain-Laval.

Deux gendarmes de Roanne se sont rendus ce matin au hameau de Vitre, commune de Bully (Loire) où le jeune assassin a été arrêté.

Muzelle est arrivé à Roanne à 6 heures où il a été écroué.

Le mobile du crime était le vol, car Muzelle savait que Poyet avait des économies. La victime est toujours dans le même état.

Firminy. — Arrestation. — M. le commissaire de police a mis en état d'arrestation la nommée Marie-Philomène Laval, 34 ans, sans profession ni domicile fixe, l'inculpation de vol et vagabondage.

Mort accidentelle. — Ce matin, le bruit courait avec persistance qu'un crime avait été commis sur le territoire de Saint-Just-Malmont (Haute-Loire), le nommé Pierre Rouchon, moulinier, avait été trouvé mort assassiné et dévalisé; renseignements pris, cette mort est le résultat d'un accident.

Voici les faits : hier soir, le nommé Pierre

Rouchon, âgé de 53 ans, revenait avec sa voiture de Saint-Just-Malmont lorsqu'il arriva au lieu dit au Biez, le malheureux versa, les brancards de la voiture furent brisés et Rouchon fut précipité dans un fossé plein d'eau qui borde la route. Le malheureux sans doute étourdi par le coup ne pu se relever et passa la nuit dans le fossé. Trouvé ce matin vers 5 heures, il fut transporté à son domicile où il succomba malgré tous les soins qui lui furent donnés, le malheureux avait sur lui tout son argent aussi toute idée de crime doit être écartée.

ISÈRE

Vienne. — Fête des Charpentiers. — A l'occasion de la Saint-Joseph, les ouvriers charpentiers de Vienne et de la banlieue ont organisé un banquet suivi de bal qui eut lieu chez M. Milloud, café du Champ-de-Mars.

Les personnes qui désiraient prendre part au banquet et au bal sont priées de se faire inscrire avant le 18 au soir chez M. Milloud, ou chez un des membres de la commission.

Prix du banquet : 3 francs.

Réunion. — Les jeunes gens du quartier Saint-André-le-Bas faisant partie de la classe 1891, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 13 mars, à 2 heures, chez M. Soubrier, cafetier, rue d'Arpo.

Théâtre. — Ce soir, première et unique représentation de *Rigoletto*, grand opéra en 4 actes de Verdi.

Soirée au bénéfice de MM. les artistes.

DRÔME

Valence. — Caisse d'épargne. — Dans les séances de dimanche, lundi et jeudi derniers, la caisse d'épargne de Valence a reçu de 255 déposants, la somme de 52,706 fr. Elle a remboursé à 133 déposants 22,319 fr. 85.

Théâtre. — Ce soir dimanche *Miss Hélyett*, opérette en 3 actes. Le spectacle sera terminé par *Les Dominos roses*, comédie en 3 actes.

LE CRIME DE MARLIEUX

On nous écrit de Marlieux :

Nos lecteurs ont appris en son temps l'assassinat de l'infortuné Goyard, fermier à Marlieux, par le nommé Martin, journalier, habitant la même commune que sa victime.

M. Goyard jouissait de la considération générale.

Ses concitoyens, à la nouvelle de sa mort, mirent tout en œuvre afin de découvrir le coupable. La rumeur publique désigna Martin comme l'auteur de cet abominable forfait.

En effet, l'accusation semblait justifiée par les menaces de mort que Martin avait proférées en maintes circonstances contre Goyard.

Eh bien ! malgré les charges accablantes qui pesaient de tout leur poids sur l'accusé, la gendarmerie ne procéda pas immédiatement à l'arrestation du meurtrier.

Elle mit, selon l'usage traditionnel, une sage lenteur à l'accomplissement de son devoir.

Nous ne récrimignons pas, nous constatons un fait qui nul ne pourra démentir. Ce ne fut qu'au bout d'un grand mois, sur la demande réitérée et devant l'indignation des habitants de Marlieux, que le parquet de Trévoux se décida enfin à mettre l'inculpé en lieu sûr.

Toutefois, comme on le pense, il avait eu le temps de faire disparaître les pièces compromettantes.

Malgré d'actives recherches, l'instruction ne put relever aucune preuve matérielle contre lui. Pendant son incarcération, il conserva son calme imperturbable, répondant avec un grand sang-froid à toutes les questions qui lui étaient posées.

N'ayant pu démontrer la culpabilité de l'accusé, on le renvoya chez lui.

Nos concitoyens protestèrent de nouveau auprès des pouvoirs publics. Une pétition dont le fils de la victime était l'instigateur fut aussitôt couverte de plus de cent signatures. En tête, le Maire de Marlieux. Devant cette attitude énergique, le parquet procéda une deuxième fois à l'arrestation de Martin.

Si nous nous sommes étendus aussi longuement sur cette affaire, c'est pour démontrer d'une façon péremptoire que sans les réclamations énergiques des habitants de Marlieux, l'affaire Martin serait classée.

Demain, nous donnerons de nouveaux renseignements d'après notre enquête personnelle.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 12 mars, 3 heures soir.

Hauteur du baromètre : 759. — Température, — 3°. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures : 4°. — Minimum de température dans les 24 heures : — 2°.

Situation générale. — Les fortes pressions s'accroissent en Russie et s'étendent à la Scandinavie;

le maximum est vers Moscou à 776. Une zone basse couvre l'Europe centrale avec deux minima. L'un en Belgique, l'autre en Autriche. Les vents du Nord dominant en France; ils sont très forts sur nos côtes et la mer est mauvaise dans toutes les régions. Le temps se maintient au froid et aux giboulées.

Dernière heure. — Une dépression passe à l'Ouest de la France, et le baromètre baisse de 7 millimètres à Valentia et à Biarritz et de 2 millimètres à Perpignan. Les hauteurs sont de 750 à Biarritz et de 759 à Clermont.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid, nuageux et giboulées.

Mardi prochain, 15 courant, à huit heures du soir séance publique du Conseil municipal à l'Hôtel-de-Ville.

Société des amis de l'Université lyonnaise. — La conférence de M. Edouard Rod, annoncée pour dimanche 13 courant, ne peut avoir lieu à cette date.

Une circulaire ultérieure déterminera le jour où elle sera reportée.

Chronique Lyonnaise

ENCORE LA RUE GROLÉE

Nous annonçons, il y a trois jours, la publication de documents qui édifieraient le public sur la façon dont M. Ferrand, administrateur de la société de la rue Grôlée, entendait se soumettre aux décisions municipales que lui ont imposé la collaboration d'architectes pris sur une liste spéciale, — et dont les plans seraient contrôlés et finalement approuvés par une commission de plus en plus spéciale. — En un mot, tout ce qui constitue le plus beau Billet à La Châtre qu'on puisse rêver.

Eh bien, voici le petit poulet que, par ministère d'huissier, vient de recevoir un de ces architectes chargé de dresser les plans d'un lot et qui s'était figuré — le pauvre homme — que sa besogne ne consistait pas simplement à apposer sa signature sur les plans dressés d'avance par M. Ferrand — les seuls que ce dernier entend exécuter — et les seuls qu'il exécutera s'il plaît à Dieu et à l'administration qui se fait si agréablement rouler par lui.

Nous ne citons pas encore les noms : cela viendra à son heure.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le sept mars;

A la requête de la Société du quartier Grôlée, poursuivies et diligences de M. Stanislas Ferrand, administrateur délégué, faisant élection de domicile au siège social, à Lyon, 27, rue Ferrandière.

J'ai, P. Balmont, huissier près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de la République, 28, soussigné;

A signifié et déclaré à M. X..., architecte, demeurant à Lyon, rue..., en son domicile, parlant à la personne d'une femme à son service;

Qu'à la date du 25 juillet 1891, la Société requérante a donné à M. X... le mandat d'établir, pour son compte, divers dessins relatifs à la construction de l'lot X... du quartier Grôlée;

Qu'il n'a cessé d'apporter un mauvais vouloir persistant, à l'exécution de son mandat, soit en ne fournissant pas les études et toutes rectifications utiles à sa charge, soit en refusant, à diverses reprises, d'assister aux rendez-vous qui lui ont été assignés par la Société requérante, dans le but de conférer sur le programme des constructions et aménagements à réaliser par les plans;

Que, par sa déclaration, en date du 29 février 1892, il allègue que ses plans auraient été acceptés par la commission et qu'il ne peut en fournir d'autres;

Que cette déclaration est inexacte; que la ville de Lyon n'a accepté aucun plan;

Que d'ailleurs, il n'a délivré à la société du quartier de la rue Grôlée qu'une très faible partie des dessins qu'il s'est engagé à lui fournir et dont l'ensemble pourrait seul constituer un projet utile;

Que les croquis livrés renferment même certaines dispositions techniques irréalisables;

Que notamment, celles proposées par M. X... pour la construction et la distribution des derniers étages sont essentiellement défectueuses; que déjà la société requérante a notifié à M. X... qu'elle ne pouvait les accepter;

Qu'ainsi, les croquis préparatoires remis par M. X... sont sans valeur et qu'elle ne peut s'en servir;

Qu'en refusant, par sa déclaration du 29 février, de fournir d'autres dessins et, en éludant ou ajournant systématiquement les rendez-vous fixés par la Société, M. X... a

manqué gravement aux obligations les plus élémentaires que le mandataire doit remplir à l'égard de son mandant.

Que des retards considérables dans la production, à la ville de Lyon, des plans à l'lot X..., résultent du mauvais vouloir, des négligences, manquements et refus apportés par M. X..., à remplir ses engagements précis et ceux résultant moralement, pour lui, de la confiance que la Société lui avait accordée;

Que ces faits causent à la Société du quartier Grôlée un préjudice important dont elle se réserve expressément de demander réparation; qu'en tous cas ils démontrent surabondamment qu'elle ne peut plus compter sur le concours empressé et dévoué qui est l'essence même de tout mandat et qu'elle se croit en droit d'obtenir de M. X...

Par ces motifs :

J'ai, huissier susdit et soussigné, à même requête que dessus, déclaré et signifié à M. X... que la Société du quartier Grôlée retire à ce dernier le mandat qu'elle lui avait donné le 25 juillet 1891 et qui avait pour objet l'établissement de plans et dessins relatifs à la construction de l'lot X... du quartier Grôlée.

Sous les réserves les plus étendues et les plus expresse.

Et enfin qu'il n'en ignore, je lui ai, en parlant comme dessus, remis cette copie.

Coût : 8 francs 85, timbre spécial, une feuille de 1 fr. 20.

Signé : BALMONT.

Voilà. Ce n'est pas plus malin que cela.

Quant on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage, c'est connu.

M. X... n'a pas voulu signer purement et simplement les plans de M. Ferrand, — on trouve mille et un arguments pour l'expulser purement et simplement.

D'ailleurs, les dessous de cette jolie petite Ferranderie sont encore plus curieux que l'assignation elle-même.

Nous les exposerons complètement à nos lecteurs dans une prochaine chronique.

PAUL FRÉMONT.

LES ÉTUDIANTS DE LYON

A la Faculté de Médecine.

La commission nommée avant-hier soir en assemblée générale des étudiants en médecine a transmis aujourd'hui les desirata formulés dans la réunion, à M. le doyen de la Faculté.

M. Lortet a promis de les soumettre de suite au Conseil des Facultés qui étudiera les questions en litige.

Nous croyons avoir affirmé qu'aucune décision n'a encore été prise par le Conseil; l'examen et la discussion des vœux des étudiants demandera probablement quelques jours.

A l'Ecole de Santé militaire.

Nous avons eu hier la visite dans nos bureaux d'un élève de l'Ecole de Santé militaire. Cet étudiant est venu nous prier de faire remarquer que, contrairement à la note parue dans certains journaux du matin, M. Massenet, auteur de l'agression brutale sur un élève civil, n'avait nullement été poussé par ses chefs.

Nous avons appris, en outre, et cela, de la bouche d'un élève de l'Ecole de Santé, que M. Massenet a été félicité au rapport officiel qui paraît chaque jour à l'Ecole.

Nous craignons que cette attitude loin de hâter la solution du conflit ne vienne l'envenimer encore.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

Une erreur a été commise dans votre numéro de ce matin au sujet de l'incident de l'Ani-qualle.

Voici exactement comment les faits se sont passés :

Après la visite de la clinique, étant un peu pressé, je bousculai, sans m'en apercevoir, près de la porte du vestiaire, un élève de l'Ecole de Santé. Aussitôt ce dernier se retourna vers moi, m'interpella vivement et me menaça d'une gifle. C'est alors seulement que j'ai cru devoir riposter.

La saute de service a pu affirmer que je métais le premier précipité sur mon adversaire; mais comme son témoignage peut-il avoir de la valeur ? Elle n'assistaient pas au début de l'incident.

Je vous ferai observer, de plus :

1° Que je n'ai pas cherché à prendre le pas sur cet étudiant militaire par trois fois différentes ;

2° Que ce ne sont point des employés de l'hospice qui nous ont séparés, mais des élèves

Bal des Etudiants

Chaque année, quand réapparaissent sur les murs ces trois mots magiques : « Bal des Etudiants », notre ville qui dort de son sommeil d'innocence et de brouillards, se réveille, meil et rejette au loin, pour une nuit, son voile de tristesse — plus apparente que réelle. C'est le bal des étudiants qui revient périodiquement en laissant à chacun de nous une année de plus et des illusions de moins, nous apporte aussi une nouvelle génération, qui continue les traditions de charité que lui ont léguées ses aînées, comme les lucifères dans la carrière se transmettent le flambeau de la vie, selon le vers célèbre du poète antique. Et quel cadre se prête mieux que la splendide salle du Théâtre-Bellecour à cette fête digne que seuls puissent donner ces deux forces réunies, la jeunesse et la charité!

On l'a décrite cent fois cette salle avec ses dorures multicolores, avec son éclairage électrique qui fait si bien ressortir les belles étoffes et les belles saules, que l'on voit les musiciens y prendre des aspects de pygmées. Hier soir, ce théâtre nous paraissait encore plus beau, comme s'il voulait nous faire regretter davantage ce funeste projet dont il va être la proie : une salle de conférence pour des savants en us ou en iste.

L'entrée était ornée de plantes superbes prêtées par des serres de la Ville : les honneurs étaient faits par des laquais poudrés à frimas et en culottes courtes. Des délégations d'étudiants de Dijon et de Grenoble étaient venues, par leur présence, apporter à leurs camarades lyonnais des témoignages de solidarité et de camaraderie. L'orchestre était entraînant sous la direction des trois maîtres A. Luigini, Couard et Arnaut, et les musiciens des 98 et 121 et 157 de ligne, qui venaient rompre par la tonalité claire de leurs ténors et de leurs pénétrants rouges la monotonie des habits noirs des civils, renforçaient en même temps les sonorités éclatantes de cette masse instrumentale. Quelques loges avaient été ornées de fleurs et produisaient le meilleur effet. Les esprits chagrins qui vont s'écriant partout que la danse se meurt, que la danse est morte, seraient certainement revenus de leurs préjugés en voyant ces groupes se trémousser et s'agiter dans la vaste étendue du bal.

Il arrivait bien que deux amis se serreraient la main en se retrouvant sur le pied de la même danseuse, mais on recommençait à danser de plus belle. Terpsichore reprenait ses droits. A peine dans cette coupe immense et à l'heure un peu précoce où paraissent ces lignes, peut-on citer quelques costumes, car certainement les plus beaux n'étaient pas tous arrivés.

Signalons cependant un clown et son ours bien amusant, un mar...quis à trois ponts et sa mar...quise, bien fantaisistes tous deux, un Bazile superbe, puis des bergères, puis des pierrots, puis des seigneurs, puis des fautesz, faux-nez qui abritaient pas mal de personnalités bien connues. Les comptoirs étaient teus par les actrices de nos théâtres municipaux et du Théâtre-Bellecour; à l'un se trouvait M<sup>lle</sup> Belliard, M<sup>lle</sup> Edeline, M<sup>lle</sup> Jeanne Roger, puis loin M<sup>lle</sup> Billon, Page et Brunetty, des Célestins, toutes trois fort élégamment travesties, ailleurs, M<sup>lle</sup> Bossy., et tant d'autres qu'il nous ne pouvons nommer.

Toutes ont rivalisé de charmes et de sourire pour faire affluer les visiteurs à leurs comptoirs, et chacun se laissait agréablement dévaliser, séduit et ébloui par ces reines de la scène qu'il pouvait contempler de près, lui qui les avait si souvent contemplées du bout de la loggette. Un sonnet de l'éternel... pardon! de l'immortel Sarrasin vendu par l'auteur lui-même, a dû apporter un bel appoint à la recette si fructueuse, et chacun en rentrant ce matin a pu dire comme Titus : « Je n'ai pas perdu ma journée, puisque j'ai fait le bien en me donnant du plaisir. » Cette générosité des étudiants leur attirera la reconnaissance des misères que va soulager leur bal; puisse-t-elle aussi leur attirer la clémence de leurs professeurs en ce moment, ils sont si jeunes, mais ils sont si bons.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 13 Mars 73e jour de l'année. Pleine lune le 13; dernier quartier le 21. Soleil : lever, 6 h. 21; coucher, 6 h.

La joie de mourir. — Depuis le commencement de février, chaque jour apporte son contingent de suicides. A tel point, qu'actuellement, il y a à la Morgue six cadavres qui attendent le scapel du professeur. Hier, on a transporté au funèbre bâtiment le corps d'un homme âgé de 30 ans environ, trouvé dans le Rhône au milieu des îles Robinson.

Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau une semaine environ. Le suicidé, de forte corpulence, portait deux pantalons, une chemise en flanelle coton, une flanelle sans marque. Dans ses poches, on a trouvé un couteau yatagan. — A la même heure, le commissaire de police faisait amener à la Morgue le cadavre d'un individu, âgé de 60 ans environ, trouvé mort dans le grenier à fourrages de M. Peysson, restaurateur au Grand-Camp. Le vieillard, vêtu de loques, était en possession de trente centimes.

Sa mise et l'absence de chemise font croire que l'individu est un sablonnier. Rixe. — Plusieurs jeunes gens ivres, se sont pris de querelle, hier soir à dix heures, à la sortie d'un café du cours Lafayette. Des gros mots, ils en sont vite venus aux mains et une bagarre s'en est suivie, au cours de la lutte, un combattant Louis Georges, âgé de 20 ans, teinturier, demeurant à Villeurbanne, a été frappé avec un couteau de poche qui l'a assez fortement blessé à la cuisse gauche. Le malheureux est tombé en appelant à l'aide pendant que ses agresseurs épouvantés par la vue du sang, prenaient la fuite. Les gardiens de la paix ont relevé le blessé et l'ont conduit à l'Hôtel-Dieu. L'in-

lanement économisé le dernier mois d'appointement de sa seconde basse et de sa seconde dugazon, avait simplement dit à son régisseur, Fignieux M. Bouvard : — Bouvard, vous remplacerez M<sup>me</sup> Plantin par une choriste. Sur quoi M. Bouvard, réfléchissant à part lui que certains artistes de la troupe étaient de pauvres diables qui ne valaient pas certains choristes, était parti faire la substitution commandée. C'est alors que M. Aimé Gros, à son grand regret, se crut dans l'obligation d'intervenir. En quoi, d'ailleurs, il eut peut-être tort, attendu que personne ne vient voir cette Carmen-là, si ce n'est le public spécial — et facile, — qu'on recueille à coups de billets à prix plus qu'à moitié réduits, — de sorte que ceux-ci en ont toujours pour leur argent. Quand on paye vingt sous une stalle ou un fauteuil, on est raisonnable, on ne demande ni la Patti, ni de Reszka. C'est à propos de la mise en scène ridicule de la reprise de Sigurd, c'est à propos des sauvagesses d'Islande, vêtues de robes de satin Louis XV, c'est à propos du manque de répétitions d'ensemble, c'est à propos de la fatigue, de l'éreintement des choristes, — c'est à propos de tout cela que M. le délégué municipal aurait été mieux inspiré de se montrer. De même qu'au lieu d'interdire l'autre jour Carmen, il aurait mieux rempli les termes de son mandat en interdisant le départ de l'artiste qui était indispensable à l'exécution — je ne dirai pas « bonne » ou « satisfaisante », mais « honnête », de l'opéra de Bizet. Pourquoi s'en va-t-elle la deuxième dugazon, quand il y a encore un mois d'opéra régulier à faire? Pourquoi s'en va-t-elle la première basse en double? Est-ce parce qu'il

Les agents avaient quel le malfaiteur, les concierges avaient tous donné le même signal, était un homme de 40 à 45 ans, grand, blond, portant la barbe. Hier matin, à 9 heures, ils rencontraient, cours Gambetta, se dirigeant vers la rue Moncey, un individu répondant à ce signal. Il le filèrent, mais l'homme se sentant surveillé, revint sur ses pas et chercha à les déstabiliser. Les agents l'arrêtèrent alors et le conduisirent à la Permanence. La il déclara se nommer Trouillet, âgé de 43 ans, originaire de Serrières (Ardèche), marchand forain, demeurant actuellement à l'hôtel Simon, cours du Midi. Sur lui on trouva divers objets signalés à la Sûreté comme ayant été volés dernièrement dans un appartement de la rue Victor-Hugo. Interrogé sur la provenance de ces objets, Trouillet se troubla, balbutia des explications confuses, puis finit par avouer. Il reconnut être le seul auteur des nombreux vols commis soit à Perrache, soit aux Brotteaux. Il raconta même que, ces jours derniers, il avait complètement dévalisé une maison de campagne à Venissieux, avait chargé les meubles et objets de valeur sur sa voiture, et était allé les vendre à un marchand de bric-à-brac d'Heyrieux. Mais là, il n'avait pas touché d'argent; son acheteur l'avait envoyé pour se faire payer chez un de ses correspondants, M. X..., brocanteur, rue Moncey. C'est précisément chez cet individu que Trouillet se rendait quand il fut rencontré par les agents.

Une perquisition fut faite le soir même à l'hôtel Simon, dans la chambre occupée par le malfaiteur. On y trouva d'abord l'attirail complet du cambrioleur, ciseaux, presses, pincettes, monseigneur, marteau, etc., plusieurs bijoux, des valeurs, titres au porteur ou nominatifs, plusieurs ballots de linges ou de vêtements soigneusement emballés, ficelés et prêts à être emportés et vendus. Trouillet est, comme on le voit, un voleur émérite, maintenant qu'il se voit pris, il raconte volontiers ses exploits. C'est un très dangereux individu, il a subi plusieurs condamnations, dont une à 5 ans de réclusion pour vol. Comme malfaiteur, c'était un solitaire, il opérât seul et dédaignait l'aide de complices avec lesquels il faut partager, et qui, s'ils sont pris, dénoncent ceux restés libres. Toutes ces précautions ne l'ont pas empêché d'être arrêté. Aux voisins qui s'étonnaient de ses fréquentes absences et de le voir propriétaire d'une voiture et d'un cheval, il répondait qu'il était marchand forain. Dans le quartier qu'il habitait depuis peu il est vrai, Trouillet jouissait d'une certaine considération, aussi l'annonce de son arrestation causera-t-elle quelque surprise.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de nos feuilletons MICHEL STROGOFF et l'ABANDONNÉE.

Magasin dévolé. — M. Eynard, concierge, place Tolozan, 23, a remarqué hier matin que la porte du magasin de M. Semenza, négociant en soieries, était ouverte. Le propriétaire habitant rue de l'Arbre-Sec, 9, fut aussitôt prévenu et constata que des malfaiteurs avaient, à l'aide d'un presson, fracturé la porte d'entrée. Quant à ce qu'ils ont pu dérober on n'a pu s'en rendre compte même approximativement. Plusieurs tiroirs dans lesquels se trouvaient de fortes sommes ont été fracturés. Certaines marchandises ont également disparu. Le commissaire de police prévenu a ouvert une enquête.

Un déraillement. — Un train de marchandises a déraillé, hier matin, à la gare de Perrache, n° 2, pendant qu'il se garant pour laisser passer le train express de la ligne de Nîmes qui part de Perrache voyageurs, à 9 heures 15 du matin. Deux wagons sont sortis des rails et ont encadré les deux voies principales interceptant toute circulation. Le service des voyageurs a pu continuer en détournant ces trains de la ligne de Saint-Etienne par Chasse et l'embranchement de Givors. On ne signale aucun accident de personnes; les dégâts sont purement matériels.

A l'Hôtel-Dieu. — A 8 heures du soir, on a amené à l'Hôtel-Dieu M. Pierre Queyroux, 44 ans, cultivateur à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône). En fendant du bois, Queyroux a porté un faux coup, et la hache a pénétré profondément dans la jambe droite. Accident. — Un accident s'est produit, hier, aux Maisons Neuves, au « Bon Coin ». M. Janet, employé chez M. Vernay, huis-sier, rue Mercière, 40, ayant voulu descendre du tramway avant l'arrêt complet, est tombé si malheureusement sur la chaussée, qu'il s'est fracturé le bras. Le blessé, qui se rendait chez M. Bourgeois, chemin de l'Espérance, a reçu dans une pharmacie voisine tous les soins que nécessitait son état. Dans la soirée, M. Janet est rentré chez lui, rue Juiverie, 17.

Grave accident. — M<sup>me</sup> veuve Soubray, née Angélique Guenet, âgée de 74 ans, a été piétinée par un cheval conduit par M. Couturier, contre-maître à la compagnie des vidanges. Le conducteur a bien averti la vieille femme, mais étant atteinte de surdité, elle n'a pu se garantir à temps. Transportée chez M. Berné, pharmacien, rue Montesquieu, 72, M<sup>me</sup> Guenet a reçu les soins. Une fracture de la jambe droite a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Obsèques civiles. — Les funérailles civiles de M. Jean-Pierre Abel, auront lieu aujourd'hui dimanche, à 4 h. précise. Le convoi partira de l'Église Saint-Pothin, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rouge. Les Vaulusiens habitant Lyon sont priés d'assister aux obsèques de M. Abel, ex-trésorier adjoint de la philanthropie vaulusienne. Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, 13 mars, 2 représentations en 3 matinées à 11 heures 1/2 de l'après-midi. Pour la dernière fois le dimanche, La Famille Pont-Biquet, le plus grand succès de la saison, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Bisson. Le soir, à 8 heures, 3<sup>e</sup> représentation de La Famille Pont-Biquet. La matinée et la soirée commenceront par Le Sanglier, comédie en 1 acte. Demain lundi, pour les dernières représentations, 3<sup>e</sup> de La Famille Pont-Biquet. A l'Étude, Le Voyage de Suzette, grande opérette-léerie. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, dont le succès d'interprétation et de mise en scène est le plus grand et le plus complet de cette année au Théâtre-Bellecour, sera donné deux fois, 1<sup>re</sup> en matinée à 11 h. 1/2 et le soir à 8 heures. Par suite de traités antérieurs, et une nouvelle opérette devant passer très prochainement, Les Brigands n'auront qu'un très petit nombre de représentations et se seront joués probablement un dimanche qu'aujourd'hui. Le bureau de location est ouvert pour ces deux représentations, sous le péristyle du Théâtre, à partir de 10 h. du matin. Avis très important. — Nous tenons à informer nos lecteurs que le Sirop Vial de Vaise contre les irritations est le remède le plus sûr, le plus rapide et le meilleur marché contre les rhumes, toux, bronchites, etc. Il a du reste fait ses preuves depuis longtemps et surtout dernièrement pendant l'influenza. Il n'entre dans sa préparation que du sucre de première marque; les produits narcotiques en sont rigoureusement exclus; aussi peut-on le donner sans danger même aux enfants. C'est en détruisant l'irritation qu'il guérit la maladie. Afin d'éviter les nombreuses imitations nous prions nos lecteurs de toujours le demander dans toutes les pharmacies sous le nom de Sirop Vial de Vaise. Il coûte trois francs le flacon.

C'est parce que le Sirop de Rochet du Serpent est uniquement composé de sucs végétaux, « association parfaite, surprise aux lois de la végétation et copiée de la Nature Elle-même » qu'il est le purgatif le plus rationnel et le plus bienfaisant, étant le mieux approprié à la constitution humaine. — C'est à cette particularité qu'il doit de jouir des étonnantes propriétés qui lui ont valu son succès immense. — Éviter les contrefaçons. A Lyon, Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. Voir aux annonces : Les Grands Magasins du Printemps de Paris.

MORT D'UN SÉNATEUR Paris, 12 mars. M. Lalanne, sénateur inamovible, est mort aujourd'hui à Paris, où il était né en 1811. LE GRISOU Bruxelles, 12 mars. Les ingénieurs estiment que les dégâts ou indemnités à payer s'élèveront à plus d'un million. Jamais le grisou n'a produit de pareils dégâts. Dans le charbonnage le feu achève l'œuvre de dévastation de l'explosion. D'après les dires des sauveteurs, les galeries sont complètement bouleversées. Un porion a été surpris cette nuit par l'incendie pendant qu'il procédait au sauvetage. Il n'a pas reparu. Quelques ingénieurs croient qu'il ne sera plus possible de remettre en exploitation la fosse n° 3. LES MINES DU DADOU Castres, 12 mars. L'épuisement des galeries des mines du Dadou a cessé; depuis hier soir, les ouvriers n'ayant pas voulu continuer le travail. Les mineurs ont reçu comme garantie de leur paiement des obligations libérées de la compagnie, ce qui les a guère satisfaits. Les dépôts de dynamite et de poudre sont gardés par la gendarmerie. A LA FRONTIÈRE RUSSE Berlin, 12 mars. On mande de Myslowitz : Hier soir, des sentinelles postées sur la frontière russe, remarquèrent un ballon monté de plusieurs personnes, planant à une grande hauteur, se dirigeant vers l'intérieur de la Russie. Le colonel commandant les troupes surveillant la frontière, fit exécuter des feux de salves, sans succès, sur l'aérostat. Les officiers distinguèrent parfaitement des personnes dans la nacelle. Les bruits les plus invraisemblables circulent. On dit que ce sont des anarchistes qui réussissent à attirer, à la faveur des ténèbres, et introduisent ainsi une grande quantité de dynamite.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 12 Mars 1892

Table with 2 columns: Price and Item. Items include Méridionaux, Phénix, Tharsis, Robinson, Otto, Russes, Egypte, Tabacs, Orient, Cape, Trés Ferme.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Roméo et Juliette et le Meunier. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Biquet. En matinée, à 1 h. 1/2, même spectacle. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. Les Brigands et Maître Bonnard. Matinée à 1 heure 1/2, même spectacle. Casino. — Les Quinze cents, athlètes de l'équilibre; les Acrobates américains; Bibb-Bobb; les frères Charvier; Pichat; M<sup>lle</sup> Belloni; le Réveil des Fleurs, par le ballet Albert. Scala. — M<sup>me</sup> Anna Bernier, de la Scala de Paris, dans ses créations patriotiques; les Sansoni; les Briseuses de chaînes; Care et ses perroquets; les Rosières de Mascotteville. Ménagerie Nouma-Hawa, cours au Midi. — Représentations à 3 heures et à 8 heures. Repas des animaux à chaque séance.

Grandes Magasins de Nouveautés AUX Deux Passages EXPOSITION SPÉCIALE MISE EN VENTE D'ÉTOFFES NOUVELLES POUR Robes, Costumes et Manteaux Lainages, Etoffes de fantaisie Tissus noirs, Draperie Soieries, etc.

SAISON DE PRINTEMPS La foule n'a cessé cette semaine de visiter les Grands Magasins de Soides AU CAPRICE. Toutes les Dames se retiennent émerveillées devant les immenses assortiments en Lainages, Soieries, Draperies, Flanelles, Molletons, Passementeries, Doublures, Dentelles, Ganterie, Lingerie, Corsets, etc., etc. Nulle Maison à Lyon ne peut offrir un pareil choix à des prix aussi réduits : 50 % meilleur marché que partout ailleurs telle est la devise de la Maison. Confections pour Dames AGRANDISSEMENTS CONSIDÉRABLES DE CE LYON Notre Comptoir de Confections vient de s'enrichir d'une nouvelle série de Vêtements de Printemps de la plus haute et dernière nouveauté à des prix dérisoires de bon marché. PRIX AU CAPRICE PRIX FIXE 37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, rue Dubois, LYON

TAVERNE DU DRAGON LYON. — Rue Lafont, 16. — LYON (A côté du Grand-Théâtre) BIÈRE DE MUNICH très renommée Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Éclairage électrique, sonnette de l'entr'acte.) Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr. Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr. CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon. Bien se défier des contrefaçons.

L'Académie Nationale de Paris, dans son rapport sur les liqueurs supérieures de la M<sup>lle</sup> FILLION, à Lyon (fondée en 1835), (hors concours Paris 1879), affirme que L'ÉLIXIR GAULOIS est un produit remarquable par son excellence lente fabrication et l'incontestable qualité de ses matières premières, ainsi que par ses propriétés toniques et digestives de premier ordre. Bien se défier des contrefaçons.

Rue Grenette, Rue Centrale, Rue Tupin AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUJOURD'HUI DIMANCHE GRANDE EXPOSITION SPÉCIALE DE TOUTES LES Hautes Nouveautés de Printemps Nos Comptoirs de TISSUS ont déjà reçu toutes les plus belles NOUVEAUTÉS DE LA SAISON Nos achats, faits dans des conditions exceptionnelles, nous permettent de donner les articles de première qualité à des prix absolument hors ligne, et l'importance de notre vente nous imposant le renouvellement incessant de nos assortiments est une garantie de fraîcheur et de bon goût pour les marchandises que nous offrons à notre nombreuse clientèle. Demain Lundi, Grande Mise en Vente Dans la série des articles particulièrement avantageux, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner les suivants : GRENADINE noire, brochée soie, AFFAIRE HORS COURS, le mètre..... 1 45 RAYURE flet soie, haute nouveauté, grande largeur, le mètre..... 2 45 PLUMETIS broché soie, grande largeur, le mètre..... 3 95 VENTE ABSOLUMENT DE CONFIANCE. — PRIX FIXE EN CHIFFRES CONNUS Le BALLON des ÉMIGRÉS est offert aux Enfants

La Semaine Théâtrale L'épidémie de Carmens et autres Mignons qui sévissait au Grand-Théâtre depuis le voyage du ténor Massart aux pays chauds, vient de prendre fin, par suite du retour de cet excellent artiste. Les membres du syndicat, installés sous les orangers et les palmiers verts ont daigné nous le rendre — et on a pu donner, comme l'endemain de Signard, quelque chose qui ne rappelle plus Saint-Chamond et ses grands galas lyriques. Figurez-vous que, — l'appétit venant en mangeant — on avait fini par faire jouer à des choristes les rôles des jeunes femmes qui donnent la réplique à Carmen dans le trio des cartes et dans le célèbre quintette. C'était, à tel point, que le délégué municipal (celui qui est là pour faire croire que M. le maire ne se moque pas agréablement de nous), le délégué municipal s'est interrompu. — Je veux bien, a-t-il dit, fermer les yeux quand on ne fait que du théâtre incohérent et que l'on se contente de passer la muscade sous le nez aburi de l'administration et du public. — mais, cette fois, ce n'est plus Saint-Chamond que je vois réaliser sur la première scène de province, — c'est le théâtre de ses frères Grégoire, moins la gaité, — et je m'interpose. Naturellement je ne garantis pas le texte, mais je garantis l'interprétation, qui a été causée par le départ de Mme Plantin-Chamouche, deuxième dugazon, laquelle Mme Plantin remplissait le rôle de Mercédès ou de Frasquita. — je ne sais plus lequel. Notre excellent directeur, après avoir brillamment économisé le dernier mois d'appointement de sa seconde basse et de sa seconde dugazon, avait simplement dit à son régisseur, Fignieux M. Bouvard : — Bouvard, vous remplacerez M<sup>me</sup> Plantin par une choriste. Sur quoi M. Bouvard, réfléchissant à part lui que certains artistes de la troupe étaient de pauvres diables qui ne valaient pas certains choristes, était parti faire la substitution commandée. C'est alors que M. Aimé Gros, à son grand regret, se crut dans l'obligation d'intervenir. En quoi, d'ailleurs, il eut peut-être tort, attendu que personne ne vient voir cette Carmen-là, si ce n'est le public spécial — et facile, — qu'on recueille à coups de billets à prix plus qu'à moitié réduits, — de sorte que ceux-ci en ont toujours pour leur argent. Quand on paye vingt sous une stalle ou un fauteuil, on est raisonnable, on ne demande ni la Patti, ni de Reszka. C'est à propos de la mise en scène ridicule de la reprise de Sigurd, c'est à propos des sauvagesses d'Islande, vêtues de robes de satin Louis XV, c'est à propos du manque de répétitions d'ensemble, c'est à propos de la fatigue, de l'éreintement des choristes, — c'est à propos de tout cela que M. le délégué municipal aurait été mieux inspiré de se montrer. De même qu'au lieu d'interdire l'autre jour Carmen, il aurait mieux rempli les termes de son mandat en interdisant le départ de l'artiste qui était indispensable à l'exécution — je ne dirai pas « bonne » ou « satisfaisante », mais « honnête », de l'opéra de Bizet. Pourquoi s'en va-t-elle la deuxième dugazon, quand il y a encore un mois d'opéra régulier à faire? Pourquoi s'en va-t-elle la première basse en double? Est-ce parce qu'il

feurs, dans les hôtels, les bureaux de tabac, on verra, on verra. Il sera devenu de notoriété publique à Lyon, que seuls les gommeux, les poseurs et les... naïfs vont voir un spectacle en payant le prix fort. Ce prix fort ne durera donc jamais plus d'une ou deux représentations par œuvre nouvelle. Il faudra — si on veut des salles pleines, — et on les veut, — en arriver tout de suite au prix réduit; c'est fatal. On arrive donc à la diminution de la moitié des recettes, ou temps où on faisait le théâtre soigné, du théâtre complet, en réalisant à tout moment ces quatre, ces cinq mille francs qu'on n'atteint plus qu'exceptionnellement avec des artistes en représentation — et qu'on attendra de moins en moins, au fur et à mesure de l'extension de ce prix réduit, qui entre dans les nos mœurs, — et qui, pour le moment, n'a qu'un avantage pour le directeur : il lui permet de remplir la salle de braves gens qui ont pris l'habitude du théâtre et qui se croient obligés d'applaudir quand même un spectacle auquel, pour si peu d'argent, on leur a fait la faveur d'assister. Mais cela encore, c'est un mauvais calcul, parce que ce public aussi, que le directeur actuel crée pour un théâtre à prix réduit, ce public, lui aussi, se lassera d'être mis au régime des Carmen et des Mignon, sans goût ni grâce. Il faudra inventer le public à quart de prix : on en verra de belles, alors.

pendant ce temps-là, Bellecour a trouvé encore une fois le moyen de reconnaître, je ne dirai pas de ses cendres, mais des derniers amas de papiers timbrés sous les yeux le théâtre Guimet, Couzon, Verdollet, et tout effondré.

Cette fois, ce sont les braves artistes laissés en détresse par suite de l'arrêt qui expulsait définitivement M. Verdollet, ce sont ceux-là qui se sont réunis pour faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ils ont réussi. La première quinzaine d'exploitation a été très satisfaisante au point de vue des recettes — et cependant le Petit Duc était sur ses boulets attendu qu'on le jouait déjà depuis un temps indéfini. Avec les Brigands, il y aura à Bellecour un regain d'attraction. Voilà bien longtemps que la très amusante opérette d'Offenbach n'avait pas été jouée à Lyon. Pour ma part, je me reporte encore au temps où cela faisait courir la foule aux Variétés du cours Morand avec M<sup>lle</sup> Peretti, que nous avons vue, quinze ans après, raler les dugazons au Grand-Théâtre, avec M<sup>lle</sup> Ponceur, une jolie petite femme qui jouait les travestis, avec Didier (Paul) qui était un bien étonnant caissier... et puis j'ai oublié le reste. A Bellecour, M<sup>mes</sup> Edeline et Jeanne Erard ont en Nigri, Belliard et Chalmir trois partenaires de tout premier ordre qui rendent l'interprétation des Brigands tout à fait attrayante. D'ailleurs, tout cela est bien mouton, il y a deux ballets où la première danseuse fait des pointes et des jets-battus comme sur la scène de la Scala (celle de Milan) et, sous la direction d'Arnaut, l'orchestre marche comme un seul homme. Bonne chance donc aux artistes réunis qui essaient à leur tour de conjurer la guigne noire que l'architecte Chattron logea dans une corniche du théâtre — et qui, je crois, ne sera débusquée que le jour où on démontrera ce nid à procès et à faillites. PAUL BERTNAY.

Grandes Magasins de Nouveautés AUX Deux Passages EXPOSITION SPÉCIALE MISE EN VENTE D'ÉTOFFES NOUVELLES POUR Robes, Costumes et Manteaux Lainages, Etoffes de fantaisie Tissus noirs, Draperie Soieries, etc.

SAISON DE PRINTEMPS La foule n'a cessé cette semaine de visiter les Grands Magasins de Soides AU CAPRICE. Toutes les Dames se retiennent émerveillées devant les immenses assortiments en Lainages, Soieries, Draperies, Flanelles, Molletons, Passementeries, Doublures, Dentelles, Ganterie, Lingerie, Corsets, etc., etc. Nulle Maison à Lyon ne peut offrir un pareil choix à des prix aussi réduits : 50 % meilleur marché que partout ailleurs telle est la devise de la Maison. Confections pour Dames AGRANDISSEMENTS CONSIDÉRABLES DE CE LYON Notre Comptoir de Confections vient de s'enrichir d'une nouvelle série de Vêtements de Printemps de la plus haute et dernière nouveauté à des prix dérisoires de bon marché. PRIX AU CAPRICE PRIX FIXE 37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, rue Dubois, LYON

TAVERNE DU DRAGON LYON. — Rue Lafont, 16. — LYON (A côté du Grand-Théâtre) BIÈRE DE MUNICH très renommée Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Éclairage électrique, sonnette de l'entr'acte.) Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr. Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr. CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon. Bien se défier des contrefaçons.

L'Académie Nationale de Paris, dans son rapport sur les liqueurs supérieures de la M<sup>lle</sup> FILLION, à Lyon (fondée en 1835), (hors concours Paris 1879), affirme que L'ÉLIXIR GAULOIS est un produit remarquable par son excellence lente fabrication et l'incontestable qualité de ses matières premières, ainsi que par ses propriétés toniques et digestives de premier ordre. Bien se défier des contrefaçons.

Rue Grenette, Rue Centrale, Rue Tupin AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUJOURD'HUI DIMANCHE GRANDE EXPOSITION SPÉCIALE DE TOUTES LES Hautes Nouveautés de Printemps Nos Comptoirs de TISSUS ont déjà reçu toutes les plus belles NOUVEAUTÉS DE LA SAISON Nos achats, faits dans des conditions exceptionnelles, nous permettent de donner les articles de première qualité à des prix absolument hors ligne, et l'importance de notre vente nous imposant le renouvellement incessant de nos assortiments est une garantie de fraîcheur et de bon goût pour les marchandises que nous offrons à notre nombreuse clientèle. Demain Lundi, Grande Mise en Vente Dans la série des articles particulièrement avantageux, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner les suivants : GRENADINE noire, brochée soie, AFFAIRE HORS COURS, le mètre..... 1 45 RAYURE flet soie, haute nouveauté, grande largeur, le mètre..... 2 45 PLUMETIS broché soie, grande largeur, le mètre..... 3 95 VENTE ABSOLUMENT DE CONFIANCE. — PRIX FIXE EN CHIFFRES CONNUS Le BALLON des ÉMIGRÉS est offert aux Enfants

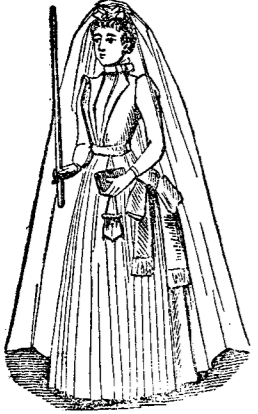
La Semaine Théâtrale L'épidémie de Carmens et autres Mignons qui sévissait au Grand-Théâtre depuis le voyage du ténor Massart aux pays chauds, vient de prendre fin, par suite du retour de cet excellent artiste. Les membres du syndicat, installés sous les orangers et les palmiers verts ont daigné nous le rendre — et on a pu donner, comme l'endemain de Signard, quelque chose qui ne rappelle plus Saint-Chamond et ses grands galas lyriques. Figurez-vous que, — l'appétit venant en mangeant — on avait fini par faire jouer à des choristes les rôles des jeunes femmes qui donnent la réplique à Carmen dans le trio des cartes et dans le célèbre quintette. C'était, à tel point, que le délégué municipal (celui qui est là pour faire croire que M. le maire ne se moque pas agréablement de nous), le délégué municipal s'est interrompu. — Je veux bien, a-t-il dit, fermer les yeux quand on ne fait que du théâtre incohérent et que l'on se contente de passer la muscade sous le nez aburi de l'administration et du public. — mais, cette fois, ce n'est plus Saint-Chamond que je vois réaliser sur la première scène de province, — c'est le théâtre de ses frères Grégoire, moins la gaité, — et je m'interpose. Naturellement je ne garantis pas le texte, mais je garantis l'interprétation, qui a été causée par le départ de Mme Plantin-Chamouche, deuxième dugazon, laquelle Mme Plantin remplissait le rôle de Mercédès ou de Frasquita. — je ne sais plus lequel. Notre excellent directeur, après avoir brillamment économisé le dernier mois d'appointement de sa seconde basse et de sa seconde dugazon, avait simplement dit à son régisseur, Fignieux M. Bouvard : — Bouvard, vous remplacerez M<sup>me</sup> Plantin par une choriste. Sur quoi M. Bouvard, réfléchissant à part lui que certains artistes de la troupe étaient de pauvres diables qui ne valaient pas certains choristes, était parti faire la substitution commandée. C'est alors que M. Aimé Gros, à son grand regret, se crut dans l'obligation d'intervenir. En quoi, d'ailleurs, il eut peut-être tort, attendu que personne ne vient voir cette Carmen-là, si ce n'est le public spécial — et facile, — qu'on recueille à coups de billets à prix plus qu'à moitié réduits, — de sorte que ceux-ci en ont toujours pour leur argent. Quand on paye vingt sous une stalle ou un fauteuil, on est raisonnable, on ne demande ni la Patti, ni de Reszka. C'est à propos de la mise en scène ridicule de la reprise de Sigurd, c'est à propos des sauvagesses d'Islande, vêtues de robes de satin Louis XV, c'est à propos du manque de répétitions d'ensemble, c'est à propos de la fatigue, de l'éreintement des choristes, — c'est à propos de tout cela que M. le délégué municipal aurait été mieux inspiré de se montrer. De même qu'au lieu d'interdire l'autre jour Carmen, il aurait mieux rempli les termes de son mandat en interdisant le départ de l'artiste qui était indispensable à l'exécution — je ne dirai pas « bonne » ou « satisfaisante », mais « honnête », de l'opéra de Bizet. Pourquoi s'en va-t-elle la deuxième dugazon, quand il y a encore un mois d'opéra régulier à faire? Pourquoi s'en va-t-elle la première basse en double? Est-ce parce qu'il

feurs, dans les hôtels, les bureaux de tabac, on verra, on verra. Il sera devenu de notoriété publique à Lyon, que seuls les gommeux, les poseurs et les... naïfs vont voir un spectacle en payant le prix fort. Ce prix fort ne durera donc jamais plus d'une ou deux représentations par œuvre nouvelle. Il faudra — si on veut des salles pleines, — et on les veut, — en arriver tout de suite au prix réduit; c'est fatal. On arrive donc à la diminution de la moitié des recettes, ou temps où on faisait le théâtre soigné, du théâtre complet, en réalisant à tout moment ces quatre, ces cinq mille francs qu'on n'atteint plus qu'exceptionnellement avec des artistes en représentation — et qu'on attendra de moins en moins, au fur et à mesure de l'extension de ce prix réduit, qui entre dans les nos mœurs, — et qui, pour le moment, n'a qu'un avantage pour le directeur : il lui permet de remplir la salle de braves gens qui ont pris l'habitude du théâtre et qui se croient obligés d'applaudir quand même un spectacle auquel, pour si peu d'argent, on leur a fait la faveur d'assister. Mais cela encore, c'est un mauvais calcul, parce que ce public aussi, que le directeur actuel crée pour un théâtre à prix réduit, ce public, lui aussi, se lassera d'être mis au régime des Carmen et des Mignon, sans goût ni grâce. Il faudra inventer le public à quart de prix : on en verra de belles, alors.

pendant ce temps-là, Bellecour a trouvé encore une fois le moyen de reconnaître, je ne dirai pas de ses cendres, mais des derniers amas de papiers timbrés sous les yeux le théâtre Guimet, Couzon, Verdollet, et tout effondré.

Cette fois, ce sont les braves artistes laissés en détresse par suite de l'arrêt qui expulsait définitivement M. Verdollet, ce sont ceux-là qui se sont réunis pour faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ils ont réussi. La première quinzaine d'exploitation a été très satisfaisante au point de vue des recettes — et cependant le Petit Duc était sur ses boulets attendu qu'on le jouait déjà depuis un temps indéfini. Avec les Brigands, il y aura à Bellecour un regain d'attraction. Voilà bien longtemps que la très amusante opérette d'Offenbach n'avait pas été jouée à Lyon. Pour ma part, je me reporte encore au temps où cela faisait courir la foule aux Variétés du cours Morand avec M<sup>lle</sup> Peretti, que nous avons vue, quinze ans après, raler les dugazons au Grand-Théâtre, avec M<sup>lle</sup> Ponceur, une jolie petite femme qui jouait les travestis, avec Didier (Paul) qui était un bien étonnant caissier... et puis j'ai oublié le reste. A Bellecour, M<sup>mes</sup> Edeline et Jeanne Erard ont en Nigri, Belliard et Chalmir trois partenaires de tout premier ordre qui rendent l'interprétation des Brigands tout à fait attrayante. D'ailleurs, tout cela est bien mouton, il y a deux ballets où la première danseuse fait des pointes et des jets-battus comme sur la scène de la Scala (celle de Milan) et, sous la direction d'Arnaut, l'orchestre marche comme un seul homme. Bonne chance donc aux artistes réunis qui essaient à leur tour de conjurer la guigne noire que l'architecte Chattron logea dans une corniche du théâtre — et qui, je crois, ne sera débusquée que le jour où on démontrera ce nid à procès et à faillites. PAUL BERTNAY.

FABRIQUE DE LINGERIE & BRODERIE
AUX DEUX ORPHELINES
LYON rue Centrale, 17 - PAUL BOURCHET - Angle de la rue Grenette, LYON



Rayon spécial pour Costumes première Communion
Toilette complète, pour Fillettes: Voile, Juppon, Corsage 4 75
Ceinture et Bonnet, depuis... 3 50
Trousseaux, Layettes, Blanc et Bonneterie
Spécialité de CHEMISES pour HOMMES et ENFANTS
Chemises 1<sup>re</sup> Communion garçon: Cravates, Gants, 3 50 depuis...

Tous nos Articles se fabriquant dans nos ateliers, la Maison est à même d'en garantir la bonne confection et de livrer à des prix exceptionnels de bon marché, bien au-dessus de ceux des maisons qui sont obligées de passer par des intermédiaires.

GRANDE CHAPELLE DES 3 PRIX
2,55 - 3,55 - 7,55
ASSORTIMENT COMPLET
CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, BRETÈLLES, PARURES et BOUTONS DE MANCHETTES, SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE - BON MARCHÉ
MAISON ARNAUD
LYON - Rue Terme, 21 - LYON



PARIS
GRANDS MAGASINS DU Printemps
NOUVEAUTÉS

Envoi gratuit et franco du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande adressée à MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup> PARIS

MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup> PARIS
sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les nombreux assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions FRANCO à partir de 25 francs

La Célèbre M<sup>me</sup> TRONCY
L'aveoir par cartes et lignes main. 499, avenue de Saxe, au 2<sup>e</sup>. English spoken. Correspondance.

PROFITS de 5 à 10%
Assurés sans cotisations, assurés sans primes, assurés sans frais. Moyens de réaliser bénéfices de 200 à 500 fr. et plus payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRAN & SONS, Steekbrokers 18 & 14, Cornhill, E.C., LONDRES.

Maison de Convalescence
M<sup>me</sup> Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Église. Soins aux personnes âgées ou malades. - Prend des pensionnaires en viager.

C<sup>ie</sup> DES SALINS DU MIDI
Les magasins sont transférés cours de la Liberté, 33, et rue Mazenod (près la Préfecture).

ÉLÉGANTS Voulez-vous être bien habillés et à bon marché?
Demandez l'INCROYABLE, superbe habillement complet sur mesure en drap haute nouveauté, à 29 francs
Livré en six heures AU
TAILLEUR PAUVRE
17, Rue Basse-du-Port-au-Bois, 17 (ANGLE DU COURS DE LA LIBERTÉ)
LYON - GUILLOTIÈRE

RETRAITE DE 400 FRANCS
Assurée par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 15 ans. Actif foncier 4 millions
M. GEN, agent général à Lyon, 48, rue de la République.

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, PÉRIE, PHÉNIE, MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous états qui demandent un réconfortant
SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bis-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée - La plus assimilable - La seule inaltérable
Dose: 1/2 verre - 2 fois - 3 fois
Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.
Mars 1900 - Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

Maladies
L'injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements de deux sexes. Il réussit toujours. - Prix: 2 fr., franco, 3 fr.
PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux
En face la gare de Genève, LYON

CORS aux pieds, ŒILS de perdrix, Guérison radicale en 48 heures par le Topique PERSAN
L'antigor, le plus commode, le plus sûr, il s'applique comme un timbre-poste. Son efficacité le place au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. - Prix, 1 fr., franco, 1 fr. 10.
Dépôt chez tous les marchands de chaussures.

ON CONTINUE
A VENDRE A VIL PRIX
les marchandises formant l'actif des grands magasins de soldes

VILLE DE LYON
Place des Terreaux

LUNDI 14 MARS mise en vente de nouveaux lots en BONNETERIE, TOILES, BLANCS, LAINAGES, RIDEAUX etc.

- Chaussettes coton écru finies p. hommes sold. la p. 40
Chaussettes fil couleur, finies et dim. v. 1 (75 la p. 75
Chemises p. hommes, col, devant poignets toile, v. 5 fr. 2 95
Bas pour dames, coton noir, 2 15
PARAPLUIES DE SOIE pour hommes et dames manches métal et genre ivoire, monture extra soldés au lieu de 10 fr. 3 75
Chemises de dames, crêtonne écru, fest. col, extra 2 25
Chemises pour dames, shirting petits plis, broderies et dentelles, v. 8 fr. 2 95
Pantalons shirting festons, petits plis, iroul., val. 3 fr. 50 1 75
Camisoles et pantalons p. dames, petits plis, brod. angl. 2 25
Chemises shirting extra, festonnées à la main, v. 4 fr. 1 95
Chemises toile blanche fine festonnées à la main v. 7 fr. 3 90
Corsets coutil ou lusting, baleinage extra fort, au lieu de 10 fr. 3 45
Chemises de nuit de dames, festonnées, petits plis, val. 12 fr. 5 50
Mouchoirs batiste fine, vignettes expertises, coutil, cartés à jours 2 25
Couvre-lits tricot blanc à franges sorte de 8 fr. export. 3 45
Couvre-Lits tricot blanc franges s. 1<sup>re</sup> 75 au l. de 10 fr 4 75
Couvre-Lits tricot blanc franges s. 2<sup>e</sup> 30 sur 2 m. au lieu de 15 fr. 6 50
Oreillers plume vive et épurée, envelop. coutil belge pur fil. 2 95
Matelas crin d'Algérie, larg. 80 c., coutil belge pur fil. 7 90
Matelas laine de pays, larg. 80 c., recouvert en coutil belge pur fil v. 35 fr. 15 75
Sommiers élastiques capitonnés, recouverts coutil belge pur fil, largeur 80 c. 16 50
Lits fer forgé long, 1 m. 80, larg. 80 c. au lieu de 30 fr. 13 50

- RIDEAUX guipure française blanche ou crème splendides dessins, absolument sacrifiés le mètre. 15
Guipure maille cordonnet, qualité extra p. rid. de vitr. le m. 25
Guipure blanche ou crème, festonnée, jolis dessins, le m. 35
Rideaux vitraux, jolis impressions couleur, au l. de 1 fr. le m. 45
Rideaux guipure française bordés et encadrés, haut. 2 m. 50 prix sans précédent, la paire. 1 35
Rideaux guipure double maille dessins splendides, haut. 2 m. 50, val. 10 fr. la paire. 4 50
Toile fil lessivée larg. 0 m. 80 pour draps de lit val. 95 c. le m. 50
Toile lessivée, larg. 1 m. pour gr. draps, sacrifiée le mètre à 65
Toile pur chanvre jaune, gros grain inusable larg. 1 m. p. draps, val. 1 fr. 50 le m. 75
Toile lessivée pur fil, larg. 1 m. 10, pour grands draps, le mètre. 85
Shirting blanc, sans apprêt, larg. 85 c. pour chemises, expertisé le m. 35
DRAPS DE LIT crêtonne écru extra forte, confection soignée p. lit d'une personne, exp. p. r. le dr. 2 45
Draps crêtonne écru, long. 3 m. 1. 2 m. 10, val. 8 fr. le drap. 3 90
Draps toile lessivée pour lit d'une personne, expertisé le drap. 2 95
Draps toile mi-blanc pur fil, long. 3 m. larg. 1 m. 60, le drap 3 90
Draps toile lessivée, long. 3 m. larg. 2 m. valant 9 fr. le drap. 4 25
Draps toile lessivée gr. taille, 3 m. 25 - 2 m. 20, prix inouï, le drap 5 90
Gr. draps de maître, sans coutures, toile blanche, ourlés à jours 3 m 50 - 2 m 40, v. 18 fr. le dr. 8 45

- Tapis de table brochés, frangés, expertisés pour rien. 95
Tapis de table, satin Renaissance, au lieu de 6 fr. 2 45
Crêtonne Mulhouse pour tentes et ameublements, jolis dessins, au lieu de 1 fr. 25 le m. 65
Portières de Brousse dessins nouveaux, franges nouées l. 3 m. la portière. 3 45
Couvre-lits blancs, long. soie 2 m 10 + 1 m 70, au lieu de 8 fr. 3 90
Gr. couvre-lits pure laine blanche mérinos, 2 m 70 + 2 m 40 au lieu de 20 fr. 17 50
Tabliers de cuisine, toile bleue ou blanche au lieu de 2 fr. 25 95
Essuie-mains toile pur fil grande taille encadrement rouge, val. 10 fr. la douzaine. 4 90
SERVIETTES essuie-mains, pur fil damassé ou uni, encadrés, le tout réuni en un lot de 100 douzaines environ, exp. la pièce 20
Serviettes panisserie, damassées val. 4 fr. le m. sold. 35
Serviettes Panisserie, linge ménage, jolis dessins, encadrés, v. 42 fr. la douzaine. 5 90
Un lot nappes d'appareils damassées, soldées pour rien. 1 25
HORS LIGNE Hautes nouveautés de la saison soldées avec 60 0/0 de perte
Mélange de haute nouveauté, gr. largeur, p. costumes, val. 4 fr. 50 le m. 75
Rayures cannelée sur fond uni, jolis dessins, gr. larg. pour costumes, val. 2 fr. le m. 95
Neigeuse fantaisie sur fond mélange larg. 110 pour robes et costumes valeur 2 fr. 75 le m. 1 25
Armoire pure laine n. nouv. p. costumes val. 4 fr. le m. 1 95
Yennis tissu nouveautés pure laine, nuances claires, dernier genre, au lieu de 4 fr. le mètre. 1 75
Cote de cheval tissu pure laine, pour nouveautés, p. robes et costumes, v. 4 fr. 50 le m. 2 45

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

VIENT DE PARAÎTRE
LE
Cicérone de Lyon
(7<sup>e</sup> ÉDITION)
Contenant: la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon.
Prix: 10 Centimes
EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
France par 5 kilos. - Maison de détail: 10, rue d'Algérie, LYON

HOMMES
PLUS D'ÉCOULEMENTS.
Guérison certaine en 9 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRUGÈES végétales antiseptiques du Dr PÉREZ. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., 8 en 3 j.; ces merveilleux Dr Bonchard & Dépot dans toutes les pharmacies de France.
Prix: Sol 3 fr. Dragées 3 fr. DÉPOT général: la Pharmacie FARLEY, 114, rue de la République à Lyon. (Rhône) Envoi contre mandat-poste.
Exiger l'écritoire en tôle au Dr Pérez et sa brochure donnée gratis.

SE TROUVE PARTOUT
DES
MANDARINS
DÉPÔT GÉNÉRAL:
Petits Docks du Commerce
12, rue Confort, 12
LYON

DÉPÔTS A LYON:
VERZIER, place Carnot, 10. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
ROUSSET, r. des Archers, 4. VERSET, quai de Bondy, 17.
GRANGE, rue Servient, 4. JULLIAND, rue du Marché de-Vaise, 4.
ALLEX, c. de la Liberté, 68. VARLOT, rue Romarin, 3.
SALLOT, rue Molière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12.
COLUMB, cours Morand, 22. DUVERRE, c. Lafayette, 14.
ESPARVIER, r. St-Jean, 41. VEUVE MUNET, pl. Boule, 1.
Georges MILLE, r. Algérie, 22. VITTON, 72.
A Villeurbanne: PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
A Saint-Etienne: ESSERTEL, 14, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33.
A Grenoble: Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lyô; GENTY (Epicerie Parisienne), r. des Clercs et r. Barnave.
A Mâcon: LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg: Lucien GARGON, 11 et 13, faubourg St-Nicolas.
A Trévoux: MAZURI, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône: VERNIAUD (Epicerie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

TAILLEUR MODERNE ÉTÉ 1892
LYON - Passage des Terreaux - LYON
PANTALON 15 - SUR MESURE
MEILLEUR MARCHÉ QUE LA CONFECTION

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES
LE PLUS FIN: DONC LE MEILLEUR
AVIS IMPORTANT Pour faire des Cigarettes d'avance ou au moment, (qui ne se déroulent jamais) réclamer le cahier SATIN GOMMÉ.

BOURSE DE LYON Du 12 Mars 1892
FONDS D'ÉTAT
3 % Français... 96 90
An porteur... 96 80
Amortissable... 105 80
4 1/2 1883... 105 80
Italie 5 0/0... 87 95
Espagne 4 0/0 ex... 57 85
Autriche 4 0/0... 57 85
Russie 4 0/0... 57 85
Obligations
Ville de Lyon... 100 50
V. de Paris 1860... 533
1865... 486
1869... 441
1871... 411
1875... 411
1876... 411
1886... 411
V. de Marseille 77... 406
Fonc. 1873 3 0/0... 395
Com. 1873 3 0/0... 478
Fonc. 1879 3 0/0... 484
Com. 1879 3 0/0... 451
Fonc. 1883 3 0/0... 478
Com. 1883 3 0/0... 451
Brisants 4 0/0... 451
6... 451

BOURSE DE PARIS Du 12 Mars 1892
DÉPÔTE GOUVERNEMENTALE
AU COMPTANT
3 0/0... 96 80
3 0/0 nouveau... 96 80
3 0/0 amort. ex... 97 50
4 1/2 1883... 105 10
TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE
CLOTURE D'HIER VALEURS PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI
96 87 3 0/0 Français... 96 85
96 97 3 0/0 nouveau... 96 92
105 29 4 1/2 Fr. (1883)... 105 22
88 10 3 0/0 Italien... 87 92
55 45 4 0/0 Espagne, ext... 57 75
27 25 Portugais... 26 95
66 45 Russe Orient... 66 25
486 45 Dette Egypt. unif... 487
4312 Banque de France... 4340
1197 Crédit Foncier... 1201
155 Banque d'Esp. Paris... 153
782 Crédit Lyonnais... 781
536 Banque d'Autriche... 535
501 Mobilier Espagnol... 492
1493 Paris-Lyon-Méd... 1492
606 Autrichiens... 608
197 Lombards... 201
163 Saragossa... 160
156 Nord-Espagne... 150
501 Méridionaux... 500
2722 Suez... 2722
96 7/8 Consol... 95 15/16

APRÈS BOURSE Du 12 Mars
8 0/0 français... 437 50
d/25... 445
d/50... 148 25
Italie... 87 95
Extérieur... 57 85
Hongrois... 91 68
Russie 1891... 75 93
consolidé... 93 50
Orient... 66 99
Portugais... 27
Turc... 19 20
Egypte unifiée... 485 62
priv. privilég. 457 50
Banque Ottom... 536 25
MARCHÉ AUX GRAINS
Palais du Commerce
12 Mars 1892
Farine, marq. sup... 425 kil, 48 fr. à 51
de commerce... 47 fr. à 50
ronde, sup... 42 50 à 44 50
ordin... 42 fr. à 43 75
de boulanger... 50 fr. à 51
Blé, Dauphiné, choix... 25 75 à 26 25
ordin... 25 50 à 26
Blé, de Bresse, choix... 26 50 à 26 25
ordin... 25 50 à 26 75
Blé, du Bourbonnais, choix... 25 50 à 26 25
ordin... 25 50 à 25 50

MARCHÉ AUX FOURRAGES
Lyon - Guillotière
Foin, 1<sup>er</sup> choix... 100 kil, 10 25 à 11 75
ordinaire... 9 25 à 10
Luzerne, 1<sup>er</sup> choix... 9 25 à 10
ordinaire... 8 25 à 9
Paille de seigle... 4 75 à 6
de froment... 4 25 à 5 25
d'avoine... 3 25 à 4 75
Droits d'octroi non compris
Son... 100 kil, 12 25
Recoupes... 12
CONDITION DES SOIES D'AUBENAS
du 11 Mars 1892
Organsins: »; Poids: »». - Trames: 27, 1 h.
Poids: »». - 4 Grèges: 391. - Ballots pesés: »».
Borner numéro placé 67.
Total du 1<sup>er</sup> au 11: 6482 kilos.
ÉTAT-CIVIL DE LYON
INHUMATIONS
Premier arrondissement. - Catherine Arpant, revendeuse, 58 ans, montée Saint-Sébastien, 3, f. 1 h. - Claude Guinel, teinturier, 48 ans, rue de la Vieille, 7, f. 1 h. - Joseph Renoud, rentier, 70 ans, quai de Retz, 7, f. 9 h. - Étienne Chapuy, sans profession, 83 ans, petite rue des Feuillants, 3, f. 3 h. - Henri Eme, 7 ans, rue Imbert-Colomès, 10 bis, f. 5 h.
Deuxième arrondissement. - Marie Dovel, 5 ans, Charité, f. 3 h. - Veuve Guerin, née Bonnard, ménagère, 75 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. - Marie Vagnin, dévideuse, 30 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. - Jean Grognet, colporteur, 51 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. - Veuve Goy, née Goyannier, rentière, 72 ans, rue des Remparts, 14, f. 9 h. - Marie Dalphin, 2 ans, rue de Penthièvre, 11, f. 10 h. - Joseph Guille, concierge, 69 ans, rue de Penthièvre, 16, f. midi. - Joseph Lamolay, chauffeur, 27 ans, Morgue, f. 1 h. - Epoque Malzieu, née Donch, sans profession, 68 ans, cours du midi, 7, f. 3 h. - Pierre Foudciano, tailleur, 76 ans, 47 ans, rue Duhamel, 15, f. 4 h. - Joseph Bernard, 9 ans, Charité, f. 7 h.
Troisième arrondissement. - Epoque Fayette, née Berthier, bouchère, 30 ans, rue Pierre-Louis, 103, f. 1 h. - Benoit Givet, 3 mois, rue de la Rize, 20, f. 7 h. - Baptiste Nuel, 32 mois, rue Servient, 7, f. 8 h. - Dominique Pilon, 17 mois, rue Servient, 5, f. 10 h. - Louise Fingère, 10 ans, route de Vienne, 108, f. midi. - Jacques Clave, propriétaire, 71 ans, rue Boiteau, 233, f. 2 h. - Marie Bempart, 1 mois 1/2, rue Servient, 36, f. 3 h. - Fernand Poullet, 5 ans 1/2, rue Sébastien-Gryphes, 192, f. 4 h. - Vve Chabridon, née Meyer, s. p., 60 ans, rue des Asperges, 46, f. 5 h.
Quatrième arrondissement. - Vve Bardin, née Puzos, s. p., 32 ans, Hospital, f. 3 h. - Auguste Andrieux, 3 ans, rue d'Austerlitz, 27, f. 5 h.
Cinquième arrondissement. - F. Cussat, 14 mois, rue Saint-Georges, 12, f. 10 h. - Jean Hoffmann, cordonnier, 76 ans, Antiquaille, f. 4 h. - Pierre Abel, chaudronnier, 60 ans, Antiquaille, f. 1 h.
Sixième arrondissement. - Epoque Morisand, née Juyot, dévideuse, 34 ans, rue Tête-d'Or, 28, f. 9 h. - Félix Pichot, moulinier, 52 ans, rue Boiteau, 103, f. 1 h. - Jean Guichard, sans profession, 43 ans, portes de l'ancien cimetière de la Guillotière, f. 2 h. - Charles Gros, employé, 77 ans, rue de Vanbau, 69 bis, f. 7 h. - Catherine Baratier, française, 21 ans, cours Vitton, 35, f. 1 h.

Anticor Bonchard Montchat-Lyon (méat. arg.) 1 f. ch. m<sup>d</sup>. de chassis, et colif.

V. VERMOREL
A VILLEFRANCHE (Rhône)
MATÉRIEL DE GREFFAGE COMPLET
Greffoirs Kunde véritable... 3 50
modèle Kunde, fab. française... 2
manche ébène... 1 50
Pour recevoir franco par poste, ajouter 35 c. par greffoir
RAPHAÏL, VIGNES AMÉRICAINES, APPAREILS POUR LA TRUCTION DE LA COCHYLIS, GANTS SABATIER, ENTONNOIRS, LANTERNES-PIÈGES CHAUDIÈRES A PYRALE ET A COCHYLIS.
VIENT DE PARAÎTRE (3<sup>e</sup> édition)
Le Greffage pratique de la vigne, par VERMOREL, guide du greffeur, avec nombreuses gravures, franco 1 fr. 65.
Tableau du Greffage de la vigne, par V. VERMOREL, grand tableau mural en couleur, franco, 1 fr. 60.
Pour recevoir franco ces ouvrages, adressez la demande et le montant en un mandat-poste à M. VERMOREL, à Villefranche (Rhône).
AVIS
Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.
Le Rédacteur-Gérant: G. VITROU.
Imp. WALTNER ET C<sup>ie</sup>, rue Belle-Cordière, 14. - Lyon